40e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 49 6 DÉCEMBRE 1923

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	**Édition complète**	**18 fr.**
	Édition partielle	**12 fr.**
ÉTRANGER	**Édition complète**	**20 fr. 50**
	Édition partielle	**14 fr. 50**

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 3 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Bulletin d'Ecriture Sainte. — I. LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST ET LA CRITIQUE CONTEMPORAINE (fin). 5e Les preuves du fait de la Résurrection *(suite). c)* Les Apparitions du Christ ressuscité dans les Evangiles, 769. Y a-t-il deux traditions, l'une hiérosolymitaine et l'autre galiléenne, concernant la Résurrection ? 769. Ordre de succession des apparitions, 771. Nature du corps du Christ ressuscité, d'après les récits évangéliques, 771. — 6e Conclusion, 772. — II. LA RÉVISION DE LA VULGATE. Comment doit-on s'y prendre pour retrouver le texte de S. Jérôme ? *Mémoire* de dom Quentin, 775. L'édition Sixto-Clémentine, 777. — III. COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES : P. Buzy, *S. Jean-Baptiste* ; P. Jean, *Le Milieu biblique avant Jésus-Christ,* 779.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Marion et Lacombe, 780 ; René Grousset, *La Tradition philosophique et la Pensée française,* Dr Jarre, Marie-Anne Cochet, 781 ; R. Roussel ; *Vie intime de la Vén. Mère Alix Le Clerc,* 782.

Questions de science ecclésiastique. — Un récidiviste peut-il aller demander à un autre l'absolution que lui a refusée momentanément son confesseur habituel ? 783. — Quel est l'âge de majorité canonique pour les publications de mariage ? 783. — *Quid* de l'assistance des catholiques aux enterrements civils ? 784. — *Quid* de l'habitude de ne pas dire les messes aux intentions annoncées ? 784.

PRÉDICATION

Sermons pour Noël. — III. Les signes de l'Enfant-Dieu, 641.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — VII. *Nouvel an :* Le passé et l'avenir ; annonce d'une mission, 643.

Souhaits de bonne année. — Conseils et souhaits, 644.

Sermon pour l'Epiphanie. — La science devant Jésus-Christ, 646.

Pour la bénédiction d'un monument aux Morts de la Guerre. — Gloire à Dieu et à nos soldats, 650.

Allocutions de mariage. — XXIV. Pour le mariage d'un châtelain, 655.

A nos abonnés de l'Etranger

Les conditions économiques ne s'étant pas modifiées, le prix de l'abonnement pour 1924 reste fixé au même tarif que celui de 1923 (voir *couverture* du 26 octobre 1922), c'est-à-dire :

	Edit. complète	*Edit. simple*
CANADA :	3 piastres	2 piastres
ETATS-UNIS :	3 dollars	2 dollars
ANGLETERRE :	12 shillings	8 shillings
SUISSE :	15 fr. suisses	10 francs suisses
ESPAGNE :	15 pesetas	10 pesetas

Quant aux autres pays dont la monnaie est en perte sur le franc, par ex. la Belgique et l'Italie, nous sommes obligés de demander la valeur correspondant, *en francs français,* à 20 f. 50 ou 14 f. 50 au cours du jour où l'on nous fera le paiement.

Enfin, les abonnements pour l'Etranger étant strictement payables d'avance, il est indispensable que nous recevions *avant le 31 décembre* le montant du renouvellement, si l'on veut ne pas subir d'interruption dans le service de l'*Ami.*

PETIT COURRIER

Q. — Quels ouvrages consulter sur Marie pleine de grâce, mère de la divine grâce, et Médiatrice ?

R. — Terrien, *La Mère de Dieu et la Mère des hommes*, 4 vol. in-8, 32 f., Lethielleux ; — Hugon, *Marie, Mère de la divine grâce,* in-12, 7 f., Lethielleux ; — Bainvel, *Marie Mère de grâce,* in-16, 4 f., Beauchesne (cf. nos couvert. de 1921, p. 166) ; — *Mémoires et Rapports du Congrès Marial tenu à Bruxelles* en sept. 1921, 2 vol. in-8, Action Catholique, 79-81, chaussée d'Haecht, Bruxelles ; —

indication de travaux allemands, anglais et hollandais dans la *Revue des sciences philos. et théol.* du Saulchoir (Paris, Gabalda), nº d'octobre 1923, p. 585.

Q. — Un missionnaire assure qu'il n'est plus nécessaire de faire inscrire les noms de ceux à qui l'on impose le scapulaire du Mont-Carmel. Est-ce vrai? Depuis quand? Et même si c'est vrai, comment remédier au défaut d'inscriptions qui n'ont pas été faites quand elles étaient encore obligatoires?

R. — 1º Nous ne connaissons aucune décision, valable pour toute l'Eglise, qui ait abrogé cette nécessité de l'inscription pour le scapulaire du Mont-Carmel. Elle est au contraire expressément maintenue dans le Bref du 29 juin 1923 concernant les privilèges de la « Pieuse Union du Trépas de S. Joseph » : cf. *Ami* du 25 octobre, p. 679, 2e col., les 5 dernières lignes.

Ceux qui ont des indults particuliers ne doivent pas en tirer des conclusions qui dépassent leur extension.

2º Il faut demander une sanation à la S. Pénitencerie, Section des Indulgences (bureaux au Palais du St-Office, 5, via del San-Uffizio).

Q. — Vous seriez bien aimable de me faire savoir s'il existe une sainte Céline.

R. — Il y en a même deux, fêtées toutes deux le 21 octobre (voir le nº 501 des *Vies des Saints* de la Bonne Presse) : sainte Céline (ou Céligne, Célénie, Célinie, Cilinie, *Cœlinia),* mère de S. Remi ; et sainte Céline, vierge, patronne de Meaux, amie de sainte Geneviève. Voir sur l'une et l'autre les *Acta SS.*, t. IX oct., p. 306-9, 318-22.

Q. — L'*Ami* pourrait-il me donner des adresses de Revues scientifiques dans le genre du *Cosmos?* Je connais déjà *La Nature* et *La Science et la Vie.*

R. — Demandez à M. le chanoine Marty, directeur du *Prêt-Revues catholique,* à Perpignan, le catalogue des revues qu'il met en circulation ; certains titres feront peut-être votre bonheur, avec le minimum de dépense.

Q. — Existe-t-il un S. *Antony* et un S. *Alcide?*

R. — Il ne faut pas être sorcier pour deviner qu'*Anthony* est la trad. anglaise d'Antoine. — Quant à S. Alcide, je n'en trouve point, à moins que ce nom ne soit une forme contracte d'*Alcibiade,* martyr à Lyon avec S. Pothin, le 2 juin.

Q. — L'*Ami* voudrait-il m'indiquer un bon ouvrage sur le spiritisme, l'hypnotisme, etc.?

R. — P. Lucien Roure, S. J., *Le Merveilleux spirite,* in-8, 7 f., et *Le Spiritisme d'aujourd'hui et d'hier,* in-8, 5 f., Beauchesne ; — P. Mainage, O. P., *La Religion spirite,* in-8, 7 f., éditions de la *Revue des Jeunes,* 3, rue de Luynes, Paris 7e.

Q. — Prière d'indiquer un récit de la Passion de N.-S., mis en opuscule, pour lire le Vendredi Saint.

R. — Prendre le tract du P. Berthe sur le *Drame du Calvaire* extrait de sa Vie de J.-C., in-18 de 64 p., franco 0 f. 35, Paris, Téqui.

Q. — Le sacristain de la paroisse où je suis vicaire aura 33 ans de services en décembre prochain. A-t-il droit à une médaille? Si oui, M. le curé serait heureux de connaître les démarches à faire.

R. — Il ne nous semble pas possible de ranger votre sacristain parmi les employés et ouvriers de l'industrie auxquels le décret du 16 juillet 1886 **permet d'attribuer une médaille d'honneur après 30 ans de services dans la même maison, ni parmi les serviteurs et domestiques « attachés à la personne, » avantagés de même par le décret du 10 août 1913.**

Reste donc, à défaut de décoration civile, une décoration religieuse. Certains évêques (Mgr Gibier, par ex.) en ont créé pour leur diocèse. Ailleurs, on obtient du Saint-Siège la médaille *Benemerenti* ou la croix *Pro Ecclesia et Pontifice;* adressez-vous à votre Evêché, qui a sûrement un agent à Rome.

Q. — Un prêtre dit la messe avec des galoches propres, montées en bottines, caoutchoutées. Est-ce permis? Est-ce convenable?

R. — Un décret du 31 août 1872, n. 3268, ad III, dit que le célébrant doit porter le genre de chaussures dont se servent d'habitude en public les ecclésiastiques recommandables du lieu ou du diocèse. Voyez donc si lesdites galoches ont conquis chez vous droit de cité comme chaussures « des dimanches » ou « d'extérieur. » Peut-être que oui ; peut-être que non...

La Journée dominicaine. IVe édition, revisée d'après la réforme liturgique. — In-18 de 877 p., 10 f. — Paris, Lethielleux.

Ceci s'adresse surtout aux fervents de l'Ordre de S. Dominique, aux Tertiaires spécialement. Mais toute âme chrétienne y prendra intérêt non moins qu'édification. — Une Ire Partie, en 400 pages, est un Manuel de vie chrétienne : exercices quotidiens (prière, oraison, Messe, manière de sanctifier ses actions par le Rosaire, travail, repas, conversations, action spirituelle, Visite au St-Sacrement), exercices pour diverses circonstances : Confession et Communion, Retraite annuelle, maladies, voyages, préparation à la mort, etc. : le tout, enrichi de formules de prières que l'on a aimé à emprunter aux Saints dominicains. — La IIe Partie est un Manuel des grandes dévotions en usage dans l'Ordre dominicain : dévotions à l'Enfant-Jésus, à la Sagesse éternelle, à la Passion, à la Sainte Face, au St-Sacrement, au Sacré-Cœur, au Précieux Sang, au Très Saint Nom de Dieu et de Jésus, au St-Esprit, à la Sainte Vierge, à l'Immaculée-Conception, aux Douleurs de Marie, aux SS. Anges, à S. Joseph, à S. Dominique et aux Saints Dominicains : S. Pierre martyr, S. Thomas, S. Hyacinthe, S. Vincent Ferrier, Ste Catherine de Sienne, Ste Rose de Lima, le B. Réginald, la B. Imelda, etc. — Quelques négligences typographiques (comme il arrive si souvent en tant de livres de dévotion) dans la transcription des Litanies : *Lit. de la Ste Vierge,* p. 536 : si Léon XIII a ajouté l'épithète *originali* à l'invocation *Regina sine labe c.*, c'est apparemment pour que cette épithète passe aussi dans la traduction française ; *Lit. du S. Cœur,* p. 490 : *Cœur de Jésus, dont la plénitude se répand sur nous :* ajouter : *tous : omnes nos ;* etc.

ANNONCES

Fiançailles et Mariage, par l'abbé **Cocart.** — Vol. de 246 p., franco **6 fr. 30,** édité chez Bloud. —— C'est un travail marqué au coin de l'expérience. Tout ce qui se rapporte au mariage y est étudié sous tous les points de vue avec précision, netteté et délicatesse. Tous les prêtres du ministère ont intérêt à lire ce livre ; il leur rendra de réels services au confessionnal, dans la prédication et aussi dans la formation de la jeunesse.

Le demander aux Libraires ou à l'abbé **Cocart,** à **Boulogne-sur-Mer.** Chèques postaux c/c. LILLE 109.07.

VALS-FAVORITE
ESTOMACS DÉLICATS ENTÉRITES

OCCASION DUPLICATEURS RONEO Nº 8
950 fr. au lieu de **1590** fr. Etat neuf, garantis 10 ans. Facilités de paiement. **Chatain** Passage Hôtel-Dieu, **Lyon**

40e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 49 6 DÉCEMBRE 1923

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique ad instar participantium
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Bulletin d'Écriture Sainte

SOMMAIRE

I. La Résurrection de Jésus-Christ et la Critique contemporaine *(fin)* [1]. — V. Les preuves du fait de la Résurrection *(suite)* :
2° Les Apparitions du Christ ressuscité : — II. Dans les Evangiles.
a) Y a-t-il deux traditions, l'une hiérosolymitaine et l'autre galiléenne, concernant la Résurrection ?
b) Ordre de succession des apparitions.
c) Nature du corps du Christ ressuscité, d'après les récits évangéliques.
VI. Conclusion.
II. La révision de la Vulgate.
III. Comptes rendus bibliographiques : D. Buzy, *S. Jean-Baptiste* ; — P. Jean, *Le Milieu biblique avant Jésus-Christ*.

I. — La Résurrection de Jésus-Christ et la Critique contemporaine *(fin)*

V. — *Les preuves du fait de la résurrection*

2° Les Apparitions du Christ ressuscité *(suite)*

II. Dans les Evangiles. — La première question à laquelle il nous faut répondre est celle-ci :

a) Y a-t-il vraiment dans nos Evangiles *deux traditions* historiques différentes concernant ces apparitions, l'une que l'on pourrait qualifier de galiléenne, et l'autre qu'il conviendrait d'appeler hiérosolymitaine ?

Des divergences de temps, de lieux, de personnes, de circonstances ont toujours été signalées dans les récits évangéliques concernant la Résurrection. Les Apologistes ont eu à les expliquer et ils n'ont pas manqué de le faire, surtout à partir du IVe et Ve siècle, époque où l'on voulut voir dans ces divergences un argument décisif contre l'historicité des récits. Ils ont alors montré, avec plus ou moins de bonheur, que ces divergences étaient plus apparentes que réelles, que les diverses narrations se complétaient sans se contredire, parce que chaque auteur avait choisi la matière ou les détails accessoires de ses récits selon le milieu auquel il s'adressait et selon le but qu'il poursuivait.

Aujourd'hui, l'on prétend donner à ces divergences une bien autre importance. On veut essayer de s'appuyer sur elles pour refuser tout crédit aux récits évangéliques sur le Christ ressuscité. Dans ce but, on groupe les narrations en deux séries représentant, dit-on, deux traditions que l'on prétend être tout à fait discordantes et absolument inconciliables. En s'autorisant du lieu où se produisirent les apparitions, on nomme l'une des traditions hiérosolymitaine et l'autre galiléenne. La tradition *galiléenne* serait représentée par S. Marc amputé de sa finale (Mc. XVI, 9-20), par S. Matthieu, par le chap. XXI de S. Jean considéré comme un appendice inauthentique, et par l'Evangile apocryphe de Pierre retrouvé depuis peu pour cette partie du récit. La tradition *hiérosolymitaine* aurait de son côté comme témoins le troisième évangile, le quatrième à l'exclusion de l'appendice, et la finale de Marc.

Entre ces deux traditions, dans la mesure où ils veulent bien en recueillir les échos, nos Critiques n'hésitent pas à choisir : ils donnent la préférence à la tradition galiléenne. Elle seule a des chances d'être un peu primitive et de contenir quelques éléments de la catéchèse de Pierre. « S'il y a une tradition qui tienne de l'histoire, écrit M. Loisy, c'est la tradition galiléenne ; s'il y a une tradition profondément influencée par une intention apologétique, c'est la tradition hiérosolymitaine de Luc développée par Jean [1]. » Pour expliquer la genèse toute récente de cette hypothèse de deux traditions différentes et cette préférence très marquée pour la tradition galiléenne, il suffit de se remémorer la théorie chère à nos adversaires sur les origines de la croyance à la résurrection du Christ. Les apparitions du Christ en Galilée peuvent seules offrir quelque chance de cadrer avec une élaboration progressive, sous l'empire de la réflexion, de « la foi au Christ vivant » dans l'âme de S. Pierre d'abord, de ses compagnons ensuite, revenus enfin de l'abattement dans lequel les avait plongés la mort de Jésus ; tandis que l'éventualité d'apparitions du Christ à Jérusalem, dès le matin même de Pâques et les jours suivants, est tout à fait ruineuse pour une théorie qui ne tient pas plus compte des textes historiques qu'elle ne fait état des vraisemblances les plus élémentaires.

Or cette hypothèse de deux traditions différentes dans les récits évangéliques concernant le Christ ressuscité, a besoin, pour se formuler avec une apparence de justification, de tout un ensemble d'autres hypothèses. Elle ne peut être mise en avant qu'à la condition de considérer comme résolus, et résolus dans le sens de la critique la plus radicale, toute une série de problèmes litté-

[1] Voir nos *Bulletins* du 6 sept. et du 1er novembre.

[1] Cf. *Les Evangiles synoptiques*, t. II, p. 729.

raires qui sont, à l'heure actuelle, bien loin d'être tranchés unanimement dans un tel sens.

En effet :

1o Pour considérer S. Marc comme un témoin de la seule tradition galiléenne, il faut tenir pour acquis que la finale de son Evangile (Mc. XVI, 9-20) est inauthentique ; sinon, par cette finale où il est fait une allusion sommaire aux apparitions à Marie-Madeleine, aux deux disciples et aux Onze, S. Marc se range parmi les témoins des apparitions hiérosolymitaines aussi bien que des galiléennes. Il serait même davantage un témoin des apparitions hiéros. que des apparitions gal., car, en réalité, il ne raconte aucune de ces dernières, il se contente seulement d'y faire allusion en mentionnant le rendez-vous donné aux Apôtres en Galilée par le Christ d'abord (XIV, 28), par l'ange de la résurrection ensuite (XVI, 6). — Or, cette question de l'authenticité de la finale de Marc n'est pas encore, à beaucoup près, résolue par la négative, même dans le camp de la critique indépendante ; et tel qui, comme Godet, avait commencé son étude en plaidant avec une belle assurance l'inauthenticité, s'est vu par la suite contraint de reconnaître que ses arguments n'étaient pas absolument décisifs et que, somme toute, la question ne pouvait être tranchée aussi catégoriquement [1].

2o Pour faire de S. Matthieu un témoin de la seule tradition galiléenne, il est nécessaire de faire subir à son texte une amputation, d'en retrancher le récit de l'apparition du Christ aux Saintes Femmes à Jérusalem le matin même de Pâques (Mt. XXVIII, 9, 10), bien que rien absolument, ni dans les témoignages traditionnels, ni dans l'étude la plus minutieuse du texte ou du contexte, n'autorise une telle amputation. C'est là un procédé de critique absolument inadmissible ; les textes historiques ont droit au respect, et tout savant qui poursuit une recherche loyale de la vérité et a souci d'éviter la fantaisie, doit s'imposer d'élaborer d'après les textes ses théories sur la genèse d'une croyance et non contraindre les textes à se plier à ses théories.

3o Pour faire de S. Jean un témoin de la seule tradition hiérosolymitaine, il faut considérer le chap. XXI de son Evangile comme une addition postérieure. Ce point, lui aussi, n'est pas davantage acquis que ne l'est l'inauthenticité de la finale de Marc, et ce chap. XXI, s'il est considéré comme partie intégrante de l'œuvre de S. Jean, fait de l'apôtre bien-aimé un témoin des deux traditions, un témoin de la tradition hiéros. puis de la tradition galiléenne, car, il faut bien le remarquer, S. Jean donne incontestablement une priorité chronologique aux apparitions hiéros. sur les apparitions galiléennes.

Ainsi, si la finale de Marc et le chap. XXI de S. Jean sont authentiques, et si l'apparition de Jésus à Jérusalem aux Saintes Femmes le matin de Pâques est à sa place dans S. Matthieu, nous avons trois Evangélistes sur quatre qui connaissent des apparitions du Christ et à Jérusalem et en Galilée ; trois Evangélistes sur quatre qui les racontent sans paraître nullement soupçonner que ces deux traditions puissent être inconciliables ; trois Evangélistes sur quatre qui accordent la priorité, dans l'ordre du temps, aux apparitions hiéros. sur les apparitions galil. Et entre leurs récits il n'y a pas plus de divergences qu'il n'y en a dans les récits parallèles des autres faits évangéliques. C'est donc, on le voit, en dépit des textes les plus formels et pour les seules nécessités d'une théorie imaginée dans le silence d'un cabinet, que l'on veut placer dans l'ordre du temps les apparitions hiéros. après les apparitions galiléennes.

Il n'y a que le troisième Evangile (car, nous l'avons vu, S. Paul connaît des apparitions à Jérusalem et en Galilée) qui n'ait raconté que des apparitions hiéros. ; mais ce fait à lui seul n'autorise ni à parler d'une double tradition historique dans les récits des apparitions du Christ ressuscité, ni à opposer l'une à l'autre ces deux prétendues traditions. Les Evangélistes qui se sont faits successivement les échos de tel ou tel récit, n'ont eu d'autre souci que celui de présenter à leurs lecteurs quelques-uns des traits de la vie du Christ ressuscité jusqu'à l'Ascension. Ils ont choisi ces traits selon les exigences de leur plan ou les besoins de leurs lecteurs. S. Marc avait fait de la Galilée le théâtre presque exclusif du ministère du Christ : c'est là, tout naturellement, qu'il ramène les Apôtres après la résurrection pour les grouper de nouveau autour du divin Maître (Mc. XVI, 1-8), sans d'ailleurs que cela l'ait empêché d'évoquer quelques-unes des manifestations du Christ ressuscité à Jérusalem. S. Matthieu, de son côté, ne raconte que comme en passant l'apparition du Christ aux Saintes Femmes ; il insiste beaucoup plus sur l'apparition du Christ aux Disciples sur la montagne, parce que c'est en cet endroit et en cette circonstance que les Apôtres ont reçu de Jésus la mission de prêcher l'évangile à travers toute la terre. S. Jean, dont le but était de compléter les Synoptiques beaucoup trop muets à son gré sur le ministère hiérosolymitain, n'a pas manqué sur ce point, comme sur tant d'autres, de donner en son chap. XX des descriptions détaillées des apparitions de Jésus ressuscité à Marie-Madeleine et aux Apôtres réunis au Cénacle sans Thomas, puis avec lui. — Ainsi donc, comme ces exemples permettent de s'en rendre compte, chaque Evangéliste a écrit sur le même thème, en pleine liberté et selon son but, sans qu'il soit permis de prendre le récit de l'un pour l'opposer au récit de l'autre. A aucun moment les Evangélistes n'ont eu, ils ne pouvaient d'ailleurs pas avoir, pas plus pour cet incident-là que pour tel autre, le désir et encore moins la prétention de tout savoir et de tout dire. Et en ce qui concerne tout spécialement S. Luc, comme il était vraisemblablement tributaire de la catéchèse palestinienne, on s'explique facilement le choix des apparitions qu'il a mentionnées ou dont il a fait le récit dans son Evangile : appari-

[1] Cf. *Introduction au N. T.*, t. II, p. 412-413. Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans l'*Ami* du 20 mars 1913, p. 235-237.

tions du Christ à Simon (xxiv, 34), aux disciples d'Emmaüs (xxiv, 13-35) et aux Onze (xxiv, 36-49). Mais, comme il nous dit par ailleurs (au début du livre des Actes, i, 3) que Jésus après sa Passion a fourni à ses Apôtres *des preuves nombreuses* qu'il était plein de vie, en leur apparaissant *durant quarante jours* pour les entretenir du royaume de Dieu, il serait singulièrement osé d'affirmer et que les apparitions dont la mention ou le récit se trouve dans son Evangile étaient absolument les seules qu'il connaissait, et qu'en dehors de celles-là il n'y en avait aucune, parmi ces manifestations nombreuses du Christ ressuscité auxquelles il fait allusion, qui ait eu la Galilée pour théâtre.

Nous rejetons donc, avec toutes les conséquences que l'on en veut tirer, la prétendue distinction entre les apparitions gal. et les apparitions hiéros., et nous la rejetons parce que les textes examinés en toute loyauté et sans autre souci que celui de parvenir à la vérité, ne nous permettent pas de l'accepter. Nous mettons sur le même pied, au point de vue historique, toutes les apparitions du Christ ressuscité, qu'elles se soient produites à Jérusalem ou en Galilée; nous accordons à toutes une même objectivité, et, puisque les documents l'exigent, nous plaçons les apparitions hiéros. les premières dans l'ordre du temps.

b) Ordre de *succession des apparitions*. — Voici maintenant comment se sont vraisemblablement succédées les apparitions du Christ ressuscité dont les Evangélistes ont conservé le souvenir ou retracé le récit.

Les apparitions *judéennes* eurent lieu le jour de Pâques et huit jours après.

Le jour de Pâques, dès le matin, N.-S. apparut à Marie-Madeleine, puis aux Saintes Femmes ou, tout à la fois, à Marie-Madeleine et aux Saintes Femmes. Dans cette dernière hypothèse, S. Matthieu n'aurait fait allusion que d'une façon générale à cette apparition, tandis que S. Jean en aurait détaché, pour le raconter en détail, le fait le plus saillant, l'entretien de Marie-Madeleine et de Jésus. — Puis, dans la journée, on ne sait au juste à quel moment, N.-S. est apparu à S. Pierre (Lc. xxiv, 34; I Cor. xv, 5); dans l'après-midi, il s'est montré aux disciples sur le chemin d'Emmaüs (Lc. xxiv, 13-35). — Enfin, le soir, alors que les deux disciples étaient revenus rejoindre les Onze et leur racontaient la merveille dont ils avaient été tout à la fois les témoins et les heureux bénéficiaires, N.-S. se montra aux Onze assemblés ; un seul était absent, Thomas (Lc. xxiv, 36-49; Jo. xx, 19-23).

Huit jours plus tard, à Jérusalem encore, N.-S. se montra aux Onze ; Thomas était alors parmi eux (Jo. xx, 26-29).

De toutes les apparitions *galiléennes*, nous n'en connaissons explicitement que deux : l'une, racontée par S. Jean, eut lieu sur le lac de Tibériade alors que sept disciples y pêchaient (Jo. xxi, 1-14) ; l'autre, racontée par S. Matthieu, eut lieu sur une montagne devant les Onze assemblés (Mt. xxviii, 16-20). Evidemment, certaines des nombreuses apparitions dont le Christ, suivant les expressions mêmes des Actes des Apôtres, favorisa les siens durant quarante jours, durent se produire en Galilée ; il en faut dire autant, comme nous l'avons déjà fait remarquer, de cette apparition de Jésus à plus de 500 Frères dont parle S. Paul (I Cor. xv, 6). Mais sur ces manifestations-là nous n'avons absolument aucun détail précis, ni de jour, ni de lieu.

La dernière manifestation de Jésus eut pour théâtre Jérusalem et le mont des Oliviers, et elle précéda immédiatement l'Ascension (Act. i, 1-9).

c) Nature du corps du Christ ressuscité d'après les récits évangéliques. — Les récits des apparitions contenus dans les Evangiles permettent de se rendre compte d'une façon très claire, et surtout qui est mieux à la portée de la généralité des lecteurs, de la nature véritable du corps du Christ ressuscité. Pour établir chez S. Paul la réalité de ce corps doué de propriétés particulières, animé non plus par la ψυχή, mais par le πνεῦμα, nous avions dû interroger minutieusement tout le chap. xv de I Cor. et suivre avec beaucoup d'attention une argumentation qui, bien que très forte, n'était pas exempte en quelques endroits d'une certaine subtilité. Pour déduire des textes évangéliques et la réalité de ce corps et les propriétés très spéciales dont il était doué, nous n'aurons pas à fournir et à demander à nos lecteurs un semblable effort.

La réalité du corps du Christ ressuscité ressort nettement des examens minutieux qu'en font les Apôtres (Lc. xxiv, 39, 40 ; Jo. xx, 20) et des vérifications qu'en voulait faire S. Thomas (Jo. xx, 25). Si, au dernier moment et malgré l'insistance de Jésus, l'Apôtre incrédule ne s'y est pas livré, ce fut uniquement parce que l'identité entre le Christ ressuscité et son Maître adoré, cloué au gibet, lui était apparue avec une évidence telle qu'il n'avait plus qu'à tomber à genoux et, en toute confusion, confesser sa foi (Jo. xx, 27, 28). — Cette réalité du corps du Christ ressort aussi des preuves que Jésus donna de sa matérialité en mangeant et en buvant avec ses disciples (Lc. xxiv, 42, 43).

C'est en vain qu'on essaierait d'échapper à cette conclusion en faisant de ces apparitions des *phénomènes d'hallucination*, fût-ce même d'hallucinations vraies, en empruntant à M. Le Roy sa conception paradoxale[1]. Les apparitions de Jésus ont été trop nombreuses et trop variées pour qu'on puisse les considérer comme telles ; ce ne fut pas un individu isolé, toujours le même, d'un tempérament spécial, qui en fut l'heureux bénéficiaire ; mais les témoins du Christ ressuscité furent des femmes, Céphas, les Onze, deux disciples sur la route, S. Jacques, plus de cinq cents Frères ; tous, à des endroits différents, en des circonstances très particulières, à des époques diverses, prétendirent avoir vu le Seigneur. Supposer à leur égard une

[1] Cf. *Dogme et Critique*, p. 186, note 1, qu'il convient de rapprocher de la déclaration de la page 155.

hallucination collective qui eût agi de la même façon sur eux tous, en dépit des tempéraments nécessairement fort dissemblables, n'a d'autre résultat que de compliquer le problème en multipliant les impossibilités.

On ne peut pas davantage échapper à la conclusion que suggèrent les textes sur la réalité du corps du Christ ressuscité, en disant que toutes ces apparitions ne furent que des *visions intérieures* que la foi créa et auxquelles l'imagination de chacun donna un corps. La foi à la résurrection eût dû exister pour créer ; or elle n'existait ni chez les Femmes qui se rendaient au sépulcre pour embaumer le corps, ni chez les Apôtres qui demeuraient incrédules, ni chez les disciples d'Emmaüs dont les discours étaient empreints du plus profond découragement. Quant à l'imagination, si elle avait dû donner un corps aux visions intérieures, il est à prévoir qu'elle ne l'eût pas donné chez tous absolument semblable. Enfin, n'oublions pas que pour parler ainsi des Apôtres et des disciples et échafauder de pareilles hypothèses que condamne le bon sens tout autant que l'histoire, il ne faut pas davantage tenir compte du tempérament des Apôtres. Ceux que le Christ avait choisis pour être les continuateurs de sa mission étaient des gens beaucoup trop positifs, disons le mot, beaucoup trop réalistes pour être aussi facilement le jouet de leur imagination et prendre pour des réalités des espérances qui s'étaient évanouies de leurs esprits avec le crucifiement. S'ils crurent à la longue que leur Maître était ressuscité, s'ils se firent les témoins intrépides de ce prodige, ce fut uniquement parce qu'ils le constatèrent par eux-mêmes et d'une façon si évidente qu'il ne pouvait plus y avoir dans leur esprit l'ombre même d'un doute. La résurrection de Jésus, ce fut pour eux le retour à la vie de leur Maître avec ce même corps qui avait été flagellé, cloué à la croix et déposé dans le sépulcre de Joseph d'Arimathie.

Toutefois, même pour eux, ce retour de Jésus à la vie ne fut pas un retour à une vie ordinaire, comme l'avait été la résurrection de la fille de Jaïre, du fils de la veuve de Naïm, de Lazare, ou encore la résurrection de ces morts dont les sépulcres s'étaient entr'ouverts à l'instant où Jésus avait rendu le dernier soupir (Mt. xxvii, 52, 53). Tous ces privilégiés jouirent alors de la même vie dont ils avaient joui auparavant, de cette même vie que la mort ne devait pas tarder de nouveau à leur ravir, tandis que le Christ ressuscité ne devait plus jamais mourir (Rom. vi, 9). Sa résurrection parfaite et *définitive* était pour lui le commencement de sa vie immortelle et, par conséquent, son corps n'avait plus les qualités des corps ordinaires, il avait celles des corps glorieux [1].

Ces qualités spéciales se manifestent de diverses manières dans les Evangiles. Le corps du Christ ressuscité n'est plus pour tous un objet de perception sensible, il n'est visible que pour ceux auxquels Jésus veut bien se manifester et seulement durant un temps déterminé. Marie-Madeleine ne le reconnaît pas tout d'abord, tant elle est abîmée dans sa douleur et uniquement préoccupée de retrouver le cadavre qu'elle croit avoir été dérobé ; mais dès que Jésus l'appelle par son nom, dès que le son de cette voix aimée qui est bien resté le même retentit à ses oreilles, elle s'écrie aussitôt : « Rabboni, c'est-à-dire, Maître ! » (Jo. xx, 16). Il en est de même sur le chemin d'Emmaüs ; les deux disciples ne reconnaissent Jésus, bien qu'il converse avec eux depuis un certain temps, qu'au moment où le Christ lui-même permet que leurs yeux soient ouverts (Lc. xxiv, 31). Cette reconnaissance une fois accomplie, le Maître devient de nouveau invisible à leurs yeux.

Le corps de Jésus ressuscité présente aussi, à en juger par les récits évangéliques, d'autres particularités. Ainsi, il ne connaît plus les lois de l'espace ; il franchit les obstacles ; il entre et il disparaît portes et fenêtres closes (Jo. xx, 19). Une telle façon d'agir épouvante les Onze. Ils se demandent à bon droit s'ils ne sont pas en présence d'un esprit, et Jésus doit s'appliquer à les détromper ; il leur parle pour les rassurer. Pour prouver son identité et dissiper tout doute, il montre ses mains et ses pieds ; il se laisse toucher : « Un esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que j'en ai, » dit-il (Lc. xxiv, 39 ; Jo. xx, 20). Et comme, malgré tout, l'incertitude semble encore subsister dans leur esprit, comme ils hésitent toujours à le reconnaître, il mange du poisson rôti et un morceau de miel (Lc. xxiv, 42, 43). Evidemment, ce n'est point par nécessité de se sustenter qu'il prend un peu de nourriture, c'est uniquement pour prouver aux siens la réalité de son corps [1], pour leur montrer à eux et, derrière eux, aux générations à venir qu'il n'est ni un fantôme, ni un esprit. C'est aussi pour le même motif qu'il s'est laissé toucher par eux, alors qu'il avait refusé cette permission à Marie-Madeleine (Jo. xx, 17) pour lui montrer sans doute qu'il venait d'inaugurer une nouvelle vie dans laquelle ne seraient plus possibles les démonstrations d'affection qu'il avait permises au cours de son ministère apostolique.

VI. — *Conclusion*

Nos lecteurs voudront bien nous excuser de les avoir retenus si longtemps sur cet important sujet. De cette vaste enquête, ils conserveront, nous en avons la ferme assurance, une impression vraiment réconfortante. Pour nier le miracle de la résurrection de Jésus, il faut, au nom d'une philosophie qui veut ignorer Dieu et le surnaturel, se condamner à l'exégèse la moins critique et la plus fantaisiste qui se puisse concevoir et, pour comble d'infortune, après avoir torturé les textes et multiplié arbitrairement les couches de rédaction, il faut finir par confesser son impuissance à expliquer d'une manière qui soit tant soit peu vraisem-

[1] *Summa Theol.*, IIIa Pars, Quæst. 53, art. 3.

[1] « Non propter esuriem et gutturis suavitatem, sed ut veritatem sui corporis comprobaret. » (S. Jérôme. Cf. *Summa Theol.*, IIIa Pars, Quæst. 54, art. 3, ad 3).

blable la foi des Apôtres au Christ ressuscité et la transformation morale qui s'ensuivit[1]. En vain déclare-t-on, en dépit des textes, que les récits concernant la résurrection se répartissent en deux traditions absolument inconciliables ; en vain dit-on, sans l'ombre d'une preuve, que les manifestations du Christ en Galilée ont été chronologiquement antérieures à ses manifestations à Jérusalem, pour essayer de justifier par l'histoire l'hypothèse gratuite de Meyer sur la priorité de la foi au Christ vivant par rapport à la foi au Christ ressuscité : il restera toujours à donner de cette genèse de la foi au Christ vivant, chez S. Pierre et chez ses compagnons, une explication qui tienne compte non pas seulement de la vraisemblance la plus élémentaire, on ne peut vraiment pas exiger moins, mais aussi un peu de tous les faits connus concernant les Onze et ce milieu palestinien dans lequel vivaient les Apôtres et où l'on avait quelques idées sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps.

Or les Apôtres, ne l'oublions pas, en dépit de leur contact quotidien avec Jésus, étaient loin de s'être dépouillés de la mentalité de leurs contemporains vis-à-vis du royaume messianique. Ils se disputaient entre eux pour s'y assurer les premières places ; ils protestaient contre l'ambition des fils de Zébédée qui visaient à la leur ravir et, même sur le chemin du mont des Oliviers, au jour de l'Ascension, ils se demandaient si les rêves d'autrefois, évoqués avec grande tristesse par les deux disciples sur le chemin d'Emmaüs, n'allaient pas enfin se réaliser et si le fameux royaume d'Israël n'allait pas retrouver son antique splendeur. Il est facile de concevoir, vu cette mentalité, combien le drame du Calvaire, bien qu'annoncé à trois reprises par Jésus, fut pour les Apôtres une terrible épreuve. La crucifixion du Maître c'était pour eux, à n'en pas douter, l'écroulement de leurs rêves les plus chers et de leurs ambitions les plus légitimes. Après le dernier soupir de Jésus, humainement parlant, ses disciples n'avaient plus qu'à se disperser, qu'à retourner en Galilée, les fêtes de Pâques achevées, pour y reprendre leurs anciennes occupations. Une prudence extrême s'imposait même à eux s'ils ne voulaient pas subir, de la part des ennemis de Jésus, l'emprisonnement ou la mort.

Et, de fait, c'est bien dans cet état de prostration, de découragement et de crainte que nous les trouvons quand parviennent à leurs oreilles les premiers bruits concernant la résurrection de Jésus. Ils ne veulent pas tout d'abord y croire ; ils considèrent ces propos comme des radotages de femmes (Mc. xvi, 8), et, quand le Christ lui-même se présente à eux, il leur faut un certain temps, de la réflexion, des preuves tangibles pour les amener à se rendre à l'évidence. Une telle mentalité était bien incapable de faire prendre aux Apôtres pour des réalités des espérances qu'ils n'avaient plus ; leur état psychologique était précisément le contraire de celui dans lequel il leur aurait fallu être pour se créer à eux-mêmes des visions du Christ ressuscité. Si leur état d'esprit se modifia, ce fut en raison de ces apparitions de Jésus durant quarante jours en Judée et en Galilée. Ils étaient tellement terrifiés et découragés par le drame sanglant qui venait de se dérouler sur le Golgotha qu'au premier instant ils furent tout d'abord incrédules et sceptiques, puis peu à peu, au fur et à mesure que se succédèrent les preuves, leur conviction se forma au point de devenir inébranlable et de faire de chacun d'eux un témoin intrépide du fait miraculeux. On les vit alors, en dépit de la fureur bien compréhensible des membres du Sanhédrin, se proclamer bien haut les témoins de cette résurrection de Jésus, au jour de la Pentecôte et les jours suivants (Act. ii, 32 ; iv, 33), devant les Juifs assemblés sous le portique de Salomon (Act. iii, 15), et jusque dans l'enceinte du Grand Conseil (Act. iv, 10 ; v, 29-32). S. Pierre alla en certifier l'exactitude à Césarée de Palestine dans la demeure du centurion Corneille (Act. x, 39-41), et S. Paul, de son côté, s'en fit le héraut à Antioche de Pisidie (Act. xiii, 29, 31, 34, 37), à Thessalonique (xvii, 3), à Athènes (xvii, 31), devant le roi Agrippa (xxvi, 23), faisant, comme S. Pierre d'ailleurs (I Pet. i, 3, 21 ; iii, 21), de cette résurrection de Jésus la base de notre foi, le gage de notre espérance et la preuve de notre rédemption (I Cor. xv, 17).

Cette conviction des Apôtres qui s'accompagna d'une transformation morale de tout leur être, nous, catholiques, respectueux de textes dont la valeur historique a été dûment prouvée, nous l'expliquons par deux miracles : par le miracle de la Résurrection et par le miracle de la Pentecôte, et de cette manière, nous indiquons comment la « foi-confiance » des Apôtres triompha de la mort elle-même, ce qui constitue pour M. Guignebert « le plus obscur des problèmes[1]. »

De cette existence indéniable de la foi à la résurrection chez les Apôtres, nos adversaires proposent des explications purement naturelles.

Les uns, à la suite de Meyer, attribuent à S. Pierre sous l'empire de la réflexion la genèse de la foi au Christ vivant. Le Prince des Apôtres se serait convaincu, d'après les Ecritures, que le Messie souffrant devait ressusciter, et il aurait ensuite fait partager sa foi à ses compagnons ! — Si S. Pierre avait considéré Jésus comme un Messie souffrant, il aurait certes été parmi ses contemporains une bien curieuse exception, et la façon dont nous le voyons accepter de la part de Jésus l'annonce de la Passion est fort loin de cadrer avec une pareille supposition (Mt. xvi, 22). Comme tous ses contemporains, il attendait un Messie glorieux et il escomptait une place de choix dans son royaume. Mais passons ! Ce qui est plus grave, c'est de vouloir faire jouer à S. Pierre un rôle qui cadre si peu avec tout ce que nous savons de son caractère. Une curiosité mélangée d'intérêt le conduisit au prétoire de Caïphe, et l'on sait avec quelle lâche énergie il déclara devant les servantes ne pas connaître Celui que

[1] Cf. Guignebert, *Le Christianisme antique*, p. 63.

[1] *Ibid.*

quelques heures auparavant il appelait du doux nom de « Maître. » Et l'on veut que sans le miracle de la Résurrection, que sans le fait surnaturel de la Pentecôte, ce même homme qui s'est révélé si faible, si décontenancé, ait si subitement, sans une cause apparente extérieure à lui, assez d'empire sur lui-même pour se persuader qu'il avait vu Jésus et assez d'ascendant sur ses compagnons dispersés pour les regrouper à nouveau après le douloureux échec du Golgotha et leur faire partager à eux-mêmes ses propres illusions sur le Christ vivant, au point de transformer sa propre vision en une vision collective qui, à un certain moment, sera partagée par plus de cinq cents Frères ! Mais qui ne sent qu'une pareille hypothèse va à l'encontre de la plus élémentaire vraisemblance ? — Et puis, si Pierre et ses compagnons ont eu des visions, comment concilier la coexistence de semblables phénomènes avec les doutes persistants dont les récits sacrés ont conservé de si multiples traces ? Se croyant en présence d'un fantôme, les Apôtres ont voulu voir de leurs yeux, toucher de leurs mains. Ira-t-on jusqu'à prétendre que la première génération chrétienne a inventé de toutes pièces tous ces doutes pour mieux mettre en relief la sévérité avec laquelle fut constatée la réalité du grand miracle de la Résurrection ? Mais qui ne voit qu'en agissant ainsi, cette première génération serait allée directement contre le but qu'elle poursuivait ? Si elle voulait imposer aux générations futures une croyance en des faits inexistants, elle avait tout intérêt à faire disparaître la trace de tout doute, comme aussi celle de toute divergence dans les récits. Autrement, ne serait-on pas tenté de se dire dans l'avenir : « Si les Apôtres ont eu tant de peine à se laisser convaincre, qui donc peut nous garantir qu'ils ne se sont pas trompés ? » Par conséquent, dès lors que des traces de ces doutes primitifs subsistent dans nos Evangiles, force nous est de conclure que ces doutes ont été réels ; bien loin de les inventer, une génération qui eût voulu en imposer les eût supprimés, et si on les a maintenus dans nos textes, surtout à une époque où les Apôtres jouissaient d'un tel prestige, c'est tout simplement parce que la réalité historique imposait de les maintenir. Or des visions hallucinatoires, qu'elles soient individuelles ou collectives, ne laissent, d'ordinaire, place à aucun doute et elles ne peuvent d'ailleurs avoir d'emprise qu'autant qu'elles s'imposent d'une façon pour ainsi dire irrésistible.

D'autres ont voulu faire de la foi des Apôtres en la résurrection une conséquence nécessaire de leur croyance en l'immortalité de l'âme et en la résurrection des corps. Convaincus que le Christ était vivant, les Apôtres, dit-on, durent, pour traduire leur foi en un langage intelligible à leurs contemporains, le déclarer ressuscité. Evidemment, dans cette hypothèse, il restera toujours à indiquer d'où et comment vint aux Apôtres cette foi au Christ vivant. Mais l'eussent-ils même eue, on ne peut pas prétendre sans erreur que cette foi au Christ vivant impliquait nécessairement dans leur esprit à cette époque l'idée de la résurrection immédiate du corps. Une grande majorité parmi les Juifs palestiniens croyaient alors, et les Apôtres étaient de ce nombre, que les morts pouvaient ressusciter corporellement. Mais ils ne confondaient pas immortalité de l'âme et résurrection de la chair. Rappelons-nous ce que disait S. Paul à ce propos dans la II^a Cor. v, 3. La nudité dont il parlait, c'était l'absence de tout corps, du terrestre dont la mort nous dépouille sans que nous revêtions immédiatement le céleste. Mais, dans sa pensée, cette nudité est une vie véritable, comme l'exige le dogme de l'immortalité de l'âme. Elle ne prend fin qu'à la résurrection dernière, quand le corps est de nouveau réuni à l'âme pour recevoir, suivant le cas, sa récompense ou son châtiment. Cette résurrection des corps, les Juifs d'alors ne l'attendaient pas avant la fin des temps. « Votre frère ressuscitera, » dit Jésus à Marthe éplorée. — « Je sais, lui répondit-elle, qu'il ressuscitera lors de la résurrection, *au dernier jour.* » (Jo. xi, 23, 24). A ses Apôtres, aux Juifs accourus pour l'entendre, Notre-Seigneur n'a pas donné un autre enseignement. (Lc. xiv, 14 ; Jo. v, 27-29 ; vi, 39, 40, 44, 45). Lui-même viendra à la fin des temps juger l'humanité et rendre à chacun selon ses œuvres. (Mt. xxiv, 31 ; xxv, 32, 33, 46 ; Mc. xiii, 27). Et comme le royaume qu'il venait fonder sur terre et que sa prédication inaugurait devait s'établir peu à peu, croître à la façon d'un grain de sénevé pour s'étendre à travers toute la terre ; par conséquent, comme ce royaume, nullement eschatologique dans son principe ou son développement, ne devait revêtir ce caractère que dans sa phase tout à fait ultime, il en résulte nécessairement que la résurrection des corps, qui n'était pas liée dans la pensée des Juifs à l'immortalité de l'âme, ne devait pas l'être davantage dans l'esprit des Apôtres. Pour expliquer d'une façon purement naturelle la foi des Apôtres en la résurrection, on n'a donc pas le droit d'affirmer que le fait de la résurrection était le seul moyen dont ils disposaient pour se traduire à eux-mêmes et traduire à leurs contemporains leur foi au Christ vivant.

En dépit des libertés qu'ils prennent avec les textes, nos adversaires sont, on le voit, impuissants à donner de la résurrection de Jésus des explications naturelles qui ne se heurtent pas à plus de difficultés ou d'impossibilités que celles qu'ils croient éviter en refusant d'admettre tout miracle. Ne nous inquiétons donc pas de leurs objections, de leurs insinuations et de leurs négations. Celles d'aujourd'hui iront rejoindre celles d'hier, et bientôt elles ne présenteront plus d'autre intérêt que celui qu'offre à tout esprit curieux l'étude des systèmes périmés, tandis que notre grande thèse catholique de la Résurrection, aussi ancienne que la prédication de notre foi dont elle constitue le fondement, toujours rajeunie dans son exposé pour s'adapter aux nécessités de la polémique, offrira sans cesse aux esprits sérieux, sincèrement avides de vérité, la seule solution possible du fait

chrétien et inspirera toujours aux croyants cette inébranlable confiance qui leur fait clamer bien haut partout, à travers les âges, cet article de leur Symbole : « Jésus est ressuscité des morts le troisième jour [1]. »

II. — La Révision de la Vulgate

Comment doit-on s'y prendre pour retrouver le texte de S. Jérôme ?

Il y a quinze ans [2], S. S. Pie X confiait à un collège de Bénédictins que préside S. E. le Cardinal Gasquet, le soin de reviser le texte de la Vulgate de S. Jérôme et d'en établir une édition critique. Cette entreprise délicate entre toutes, puisque la Vulgate a été le texte le plus souvent copié au cours des siècles, était bien capable de tenter par ses difficultés mêmes les religieux dont les ancêtres s'étaient penchés avec tant d'amour sur les textes manuscrits de notre vieille Bible latine que contenait leur célèbre monastère du Mont-Cassin, et on ne pouvait vraiment la remettre en de meilleures mains. Depuis lors, parfois, des travaux originaux publiés dans les *Collectanea Biblica latina* sont venus nous apporter quelques échos des recherches patientes et du labeur intense auxquels on se livre à Rome dans ce palais de St-Calixte où siège la Commission pour la révision de la Vulgate. Ici-même [3], nous avons fait connaître l'édition critique par dom Amelli d'un ancien Psautier latin. Un prêtre de Namur, M. Capelle, a étudié le texte du psautier latin en Afrique et il a publié ses conclusions sous les auspices de la Commission. D'autres ont édité dans la même collection divers manuscrits : M. Vogels, le *Codex Rehdigeranus ;* S. E. le Cardinal Gasquet, le *Codex Vercellensis ;* dom de Bruyne, les fragments de Freising relatifs à S. Paul et aux Epîtres catholiques [4]. Toutefois, aucun des volumes parus jusqu'à ce jour n'a sans contredit, à beaucoup près, l'importance que revêt le Mémoire de dom Quentin [5] sur l'établissement du texte de la Vulgate. En vain le savant religieux déclare-t-il, avec juste raison, n'exposer que ses idées personnelles, en vain dit-il n'engager en rien la responsabilité de la Commission pontificale ; il n'en demeure pas moins acquis que ce long mémoire, fruit de quinze ans de recherches conduites avec une méthode nullement aprioristique, aboutit à des règles précises dont ne peuvent pas manquer de s'inspirer dans leurs travaux les membres de la Commission, s'ils veulent s'éviter à eux-mêmes les très longs tâtonnements dont souffrit dom Quentin, s'orienter dans la forêt si touffue des manuscrits et plus touffue encore de leurs variantes et aboutir, grâce à ces directives objectives, à une édition de la Vulgate aussi voisine que possible du texte de S. Jérôme. Nous connaissons donc maintenant par ce Mémoire de dom Quentin quelques-uns des principes suivant lesquels travaille la Commission pontificale. Est-il besoin d'ajouter que ces principes sont de nature à inspirer à tous la plus absolue confiance ? Un juge parfaitement expert en la matière, S. S. Pie XI, a daigné écrire à l'auteur que la méthode qu'il préconisait devait sûrement conduire au but celui qui l'emploierait, quelques fussent le nombre et la variété des leçons à comparer.

Le travail de dom Quentin est un long mémoire de 520 pages. Il est uniquement consacré aux manuscrits de l'Octateuque, et ses conclusions ne valent rigoureusement que pour l'Octateuque. Un autre volume suivra, si les circonstances le permettent, pour aider au classement des manuscrits du reste de l'Ancien Testament. L'auteur ne pouvait évidemment pas songer à étudier dans le détail tous les chapitres de l'Octateuque. Aussi bien eût-ce été une peine parfaitement inutile : l'amoncellement considérable du nombre des variantes, loin de rendre plus sûres les conclusions, n'aurait eu d'autre résultat que d'en rendre le dégagement plus difficile. Il suffisait, et c'est ce qu'a fait dom Quentin, de choisir un chapitre ici et là dans les divers livres qui composent l'Octateuque. Les chapitres choisis ont été : Gen. XVIII, Exode II, Lévit. V, Nombres VI, Deut., Josué, Juges et Ruth II. Dom Quentin a collationné ces différents chapitres sur 70 manuscrits, sur 49 éditions imprimées en prenant pour base le texte de l'édition Clémentine. Des photographies nombreuses de manuscrits ou d'éditions imprimées illustrent ce mémoire ; par leur abondance et leur choix judicieux elles constituent comme un petit atlas paléographique de la Vulgate.

Grâce aux documents réunis par dom Quentin avec une abondance qui n'avait jamais encore été atteinte, nous pouvons donc suivre depuis les origines de l'imprimerie l'histoire du texte édité de la Vulgate et juger de la valeur des différents travaux entrepris pour l'améliorer, soit par des particuliers, soit par des Commissions officielles. De la sorte, on peut mieux se rendre compte et des difficultés de la tâche assignée par S. S. Pie X à l'Ordre Bénédictin et des ressources critiques dont il dispose pour la mener à bien.

Avant l'an 1500, la Vulgate ne fut pas imprimée moins d'une centaine de fois. Toutes ces éditions diverses se ressemblent malheureusement et elles ne sont d'aucune utilité pour la critique, car, au lieu d'avoir été faites sur des manuscrits différents, elles reproduisent toutes la Bible de 42 lignes ou Bible de Gutenberg qui parut en 1452. Cette Bible avait pour texte celui de l'Université de Paris : c'était le plus répandu depuis le XIIIe siècle, bien que ce fût certainement l'un des plus récents et des moins purs.

C'est seulement au début du XVIe siècle que l'on

[1] Comme ouvrages catholiques à consulter sur ce sujet, signalons : Mangenot, *La Résurrection de Jésus*, Paris, Beauchesne, 1910 ; — Mgr Ladeuze, *La Résurrection du Christ devant la critique contemporaine,* Collect. SCIENCE ET FOI, Paris, Gabalda, 1908 ; — Jacquier, *La Résurrection de J.-C., Conférences apologétiques,* Paris, Gabalda, 1911.

[2] Voir *Ami* 17-24 avril 1919, p. 774, 775.

[3] Voir *Ami* 17 juillet 1913, p. 622.

[4] Pour se procurer ces divers volumes, s'adresser à Rome aux librairies Pustet ou Desclée.

[5] *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate,* par Dom Henri Quentin, Ire Partie, *L'Octateuque,* 1 vol. in-8o de XI-520 p., Rome, Desclée, ou Paris, Gabalda, 1922.

tenta de timides essais pour améliorer, en l'éditant, le texte de la Vulgate. Malheureusement ces premiers essais furent inspirés par une méthode erronée. En voulant rapprocher de l'hébreu le texte hiéronymien, les protestants Osiander et Petreius ne le ramenèrent pas à sa pureté primitive et risquèrent de le défigurer davantage encore, sans même toujours le rapprocher de cet hébreu qu'ils prenaient si à tort comme norme de leur édition. Sur cette fausse piste s'engagea également Robert Estienne auquel de nombreuses et belles éditions de la Bible (neuf éditions de 1528 à 1557) donnent une place de premier ordre dans l'histoire de la Vulgate. Il prit comme texte de base le texte de l'Université de Paris. Il le corrigea en beaucoup d'endroits par les leçons des manuscrits anciens, quand ces leçons correspondaient à l'hébreu ; il poussa même la hardiesse jusqu'à multiplier beaucoup les variantes marginales d'après l'hébreu dans les éditions de 1532 et 1534. Seuls les Protestants déclarés s'étaient permis jusqu'alors pareille licence avec le texte sacré. La Sorbonne s'émut et elle protesta tant et si bien qu'en 1540 Robert Estienne se contenta de noter en marge les seules variantes des anciens manuscrits latins ; il donna dès lors un texte en tout semblable à celui des anciennes éditions imprimées. Si, par la suite, l'Université de Paris et l'Inquisition espagnole durent intervenir pour censurer les Bibles de Robert Estienne, ce ne fut pas, comme on le dit trop souvent, par aversion pour le texte imprimé ou pour l'appareil critique qui l'accompagnait ; ce fut uniquement en raison de certaines notes qu'y avait jointes Robert Estienne et qui étaient de tendance ou de doctrine manifestement hérétiques.

La meilleure Bible au point de vue critique qui ait été imprimée, avant le Concile de Trente, fut sans contredit celle de Gobelinus Laridius ; elle parut à Cologne en 1530. L'éditeur ne tomba pas dans le travers d'un trop grand nombre de ses prédécesseurs, d'Osiander, de Petreius et, en partie aussi, de Robert Estienne. Il n'annota pas la Vulgate d'après l'hébreu en allant même parfois jusqu'à la corriger contre le témoignage unanime de toute la tradition latine ; il prit pour guide les anciens exemplaires latins et il ne toucha au texte hiéronymien qu'autant que ces anciens exemplaires étaient d'accord avec l'hébreu et le grec contre la leçon reçue. Jamais Gobelinus ne fit de correction d'après la seule version des LXX ou d'après le seul texte massorétique.

Le décret du Concile de Trente du 8 avril 1546 déclarant la Vulgate texte authentique de la Bible et demandant d'en faire une édition aussi parfaite que possible, « quam emendatissime imprimatur, » ne fit que donner un nouvel élan aux travaux dont la version de S. Jérôme avait déjà été l'objet. Aux Bibles protestantes que l'on condamnait avec juste motif on résolut d'opposer sans tarder des Bibles catholiques ; deux docteurs de l'Université de Louvain, Jean Hentenius et Luc de Bruges, publièrent alors des éditions de la Vulgate.

Le premier, Hentenius, rendit par sa Bible à l'Eglise un véritable service, puisque son édition servit de base à l'édition de Sixte V et par suite à celle de Clément VIII. La méthode d'Hentenius, dit dom Quentin (p. 144), était pourtant simple, presque simpliste. Prenant pour base le texte de Robert Estienne et possédant une trentaine de manuscrits, il notait les variantes et comptait les témoins. S'ils étaient unanimes, il introduisait leur leçon dans le texte ; s'ils étaient divisés, il maintenait la variante en marge avec un chiffre en exposant. A en juger par ces indications, Hentenius n'avait, on le voit, qu'une notion assez confuse de la valeur relative des manuscrits qu'il employait, et son critère principal c'était le nombre : « Numerantur, non ponderantur. » Du moins eut-il le mérite de ne pas recourir, pour éditer le texte de la Vulgate, à l'hébreu ou au grec.

Le second, Luc de Bruges, ne fut pas à proprement parler un éditeur du texte de la Vulgate ; il se contenta de réimprimer, sous forme manuelle et sans y apporter le moindre changement, la Bible d'Hentenius. On était alors dans l'attente de l'édition officielle qui se préparait à Rome, et l'auteur était bien jeune (il n'avait que 26 ans !) pour accomplir une tâche critique qui réclamait de l'autorité et comportait une certaine audace. Luc de Bruges du moins se rendait bien compte que certains manuscrits avaient plus de valeur que certains autres, que la règle d'or qui devait conduire à un bon résultat était « Non numerantur sed ponderantur, » mais il n'osa pas ou il ne voulut pas l'appliquer. En présence d'un désaccord entre les anciens manuscrits, il retomba, ses notes le prouvent, dans les anciens et si funestes errements de la plupart de ses prédécesseurs : il fit intervenir pour trancher la difficulté soit l'hébreu, soit le grec, soit encore d'anciennes versions non latines, et, même alors, il ne se prononça jamais nettement, si bien qu'en dépit de ses connaissances critiques et de sa valeur exégétique, Luc de Bruges fut plutôt un compilateur consciencieux ; il ne fut pas un guide, encore moins fut-il un éditeur de texte. Sa Bible reproduisant, comme nous l'avons dit, le texte d'Hentenius eut néanmoins l'insigne faveur d'être la Bible officielle de l'Université de Louvain ; celle-ci la prit sous son auguste patronage et sous sa responsabilité.

A côté de l'initiative privée de ces Docteurs de Louvain, il convient de mentionner les collations que firent les moines bénédictins de Florence, et surtout celles qu'exécutèrent entre 1550 et 1569 les religieux du Mont-Cassin. On serait même porté à croire que ces longues et patientes recherches pour relever et grouper les variantes ne furent entreprises qu'à la demande du cardinal Morone, protecteur de la Congrégation cassinienne et l'un des membres de la première des Commissions pontificales successivement chargées par les Souverains Pontifes, en exécution des décrets du Concile de Trente, de préparer une édition de la Vulgate.

Il y eut en effet trois Commissions qui, l'une après

l'autre, s'adonnèrent à cette tâche avant d'aboutir à l'édition actuelle, l'édition dite Clémentine.

Une première Commission, nommée par Pie IV, n'eut qu'un caractère très général. Composée des cardinaux Amulio, Morone, Scotti et Vitelli, elle était chargée de veiller à la correction et à l'impression des livres ecclésiastiques dont le Saint-Siège avait décidé la réforme ou la publication ; elle n'a absolument rien laissé de ses travaux et, pour ce motif, n'a pas à figurer autrement qu'au titre d'une simple mention dans une histoire de l'édition du texte imprimé de la Vulgate. Seules trois Commissions nous intéressent : celle de Pie V, celle de Sixte V, et celle de Grégoire XIV.

La Commission nommée par Pie V, composée de 6 Cardinaux et de 12 consulteurs, fonctionna de 1566 à 1572. Elle ne put aboutir à un résultat appréciable en raison des vues nettement divergentes de ses membres sur la marche à suivre.

Il en fut tout autrement de celle de Sixte V. Présidée par le card. Carafa qu'une édition critique des LXX avait préparé à assumer une semblable mission, elle commença ses travaux le 28 novembre 1586, et on peut juger de la tâche qu'elle accomplit et des résultats qu'elle obtint en feuilletant le *Codex Caraflanus,* l'exemplaire de la Bible sur lequel elle notait, pour les présenter ensuite à l'approbation du Souverain Pontife, les corrections qui lui semblaient devoir être admises. Presque toutes ses corrections étaient inspirées par le *Codex Amiatinus :* c'est dire suffisamment que, dans leur ensemble, elles étaient excellentes. Si ces corrections avaient été adoptées, le texte de la Vulgate serait certainement aujourd'hui bien meilleur.

Malheureusement, il y avait alors sur le trône pontifical un Pape qui se piquait d'être lui aussi un éditeur de textes anciens et dont le caractère, autoritaire en ces sortes de matière comme en bien d'autres choses, admettait difficilement la contradiction. Il avait donné des œuvres de S. Ambroise une édition qui figure bien parmi les plus défectueuses, et, devenu Pape, il n'avait pas hésité à user de son autorité pour en imposer l'usage. Trouvant que les travaux de la Commission n'allaient pas assez vite à son gré, Sixte V se substitua à elle, et avec quelques-uns de ses familiers, Tolet, Rocca et autres, à l'exclusion des membres de la Commission et du card. Carafa en particulier, il résolut de faire lui-même le travail de révision préparatoire à l'édition officielle de la Vulgate. Agé de près de 70 ans, il s'adonna à ce labeur avec une étonnante énergie et une activité fébrile. Le texte qu'il prit pour base de son édition fut celui de Louvain, auquel il n'apporta que de rares et menues corrections, suggérées par le sens plutôt que par l'étude des manuscrits, et il tint très peu compte des travaux de la Commission Carafa. De sa propre autorité, il supprima dans le texte sacré des doublets ou des passages qu'il regarda comme tels ; il fit des additions empruntées aux versions ; enfin, à la division en versets de Robert Estienne, il en substitua une autre qui morcelait moins le texte et visait, non à faire des versets d'une égale longueur, mais à donner un sens complet. Cette édition de la Vulgate préparée par Sixte V était achevée ; un certain nombre d'exemplaires en avaient été déjà distribués ou vendus, quand Sixte V mourut le 27 août 1590.

Une semaine s'était à peine écoulée que l'on pouvait lire, le 5 septembre suivant, dans les *Avvisi di Roma* une note ainsi conçue : « La Congrégation des Cardinaux a suspendu la vente de la nouvelle Bible et de sa Bulle. » Ainsi s'annonçait contre l'œuvre trop personnelle de Sixte V un mouvement de réaction qui devait bientôt aboutir à la suppression totale de son édition et au rachat des exemplaires déjà en circulation. Ce que l'on reprochait à Sixte V, ce n'était pas tant d'avoir négligé de parti pris les travaux de la Commission officielle, que d'avoir, à son gré et de sa propre autorité, fait des additions ou des suppressions dans le texte sacré. Comme l'écrivait le 7 mai 1590 à Philippe II l'ambassadeur d'Espagne, il était à craindre que cette édition ne profitât davantage aux hérétiques qu'aux catholiques et que les passages modifiés ou retranchés ne permissent aux ennemis de la foi d'affirmer, selon les expressions mêmes du Bienh. Bellarmin, « ab ipso Romano Pontifice Biblia esse corrupta. »

Il fallait toutefois expliquer et légitimer devant le public la disparition si rapide de la Bible de Sixte V. Pour y parvenir, certains seraient allés jusqu'à condamner ouvertement l'œuvre du défunt Pape. Sur ces entrefaites intervint Bellarmin. Se trouvant à Paris en compagnie du card. Gaetani au moment où Sixte V publiait sa Bible, venu à Rome seulement en novembre 1590, c'est-à-dire deux mois après l'interdiction de la Bible, il n'avait été pour rien dans la suppression de cette Bible et n'avait pas été mêlé aux débats passionnés dont cette suppression avait été l'occasion. Consulté par Grégoire XIV sur ce qu'il convenait de faire, il conseilla de ne pas condamner la Bible de Sixte V, mais de la corriger et de la réimprimer à nouveau sous son nom, en expliquant dans une préface que la hâte avec laquelle elle avait été exécutée y avait laissé de nombreuses fautes dues aux typographes et aussi à d'autres !

L'avis de Bellarmin prévalut. Grégoire XIV nomma aussitôt une nouvelle Commission chargée de corriger la Bible de Sixte V et d'en préparer une seconde édition. Cette Commission, dans laquelle siégeaient sept Cardinaux dont un Borromée (qui ne pouvait être S. Charles, † 1584) et onze consulteurs, commença ses travaux le 7 février 1591 et elle consacra tout un mois à la révision de la Genèse. Comme Grégoire XIV trouvait qu'elle n'avançait pas assez vite, — il y avait en effet urgence, on le comprend aisément, à remplacer au plus tôt pour les catholiques l'édition supprimée aussitôt que parue, — la Commission quitta Rome et s'installa à dix-huit milles de la ville dans la villa du card. Colonna. Là, en 19 jours seulement, elle acheva le travail immense qui lui restait à accomplir. La

révision avait été évidemment trop rapidement menée, mais les circonstances commandaient de faire vite. Heureusement pour elle, la Commission avait dans son sein plusieurs des Consulteurs qui avaient travaillé à la préparation de la Sixtine; surtout elle eut la sagesse de prendre pour guide le *Codex Caraflanus* et de profiter des travaux de la Commission Carafa. Elle put ainsi, malgré la rapidité avec laquelle elle s'acquitta de sa tâche, préparer une réédition de la Vulgate un peu meilleure que la Sixtine, sans qu'elle accusât néanmoins pour cela un progrès bien considérable. La Commission termina son travail le 5 juillet 1591. Peu après, le 15 octobre, mourut Grégoire XIV. Innocent IV qui lui succéda ne fit que passer sur le trône et ce fut à Clément VIII, élu le 30 janvier 1592, qu'échut l'honneur de donner son nom à cette édition de la Vulgate dont nous nous servons depuis déjà trois siècles.

Cette édition, dite *Clémentine,* rétablit tous les passages indûment supprimés par Sixte V et fit disparaître toutes les additions qu'il avait introduites dans la Bible; elle révisa la ponctuation et rétablit la division en versets de Robert Estienne. Malheureusement, dans les passages controversés elle ne tint pas suffisamment compte des corrections proposées par le *Codex Caraflanus.* Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans les huit derniers chapitres de la Genèse, sur 150 propositions de corrections du *Codex Caraflanus,* la plupart excellentes, elle n'en admit que 16.

Pour bien laisser entendre que l'édition Clémentine n'était que l'édition Sixtine retouchée et rééditée, on s'attacha à rendre cette nouvelle édition aussi semblable que possible à l'ancienne. Non seulement les titres, les frontispices furent les mêmes, mais, chose plus extraordinaire encore, les pages des deux éditions concordèrent à un tel point que la table de l'une put servir de table à l'autre et que dans chacune d'elles tous les chapitres des divers livres commencèrent au recto et au verso des même feuillets et aux même pages.

Bellarmin fut chargé de rédiger la préface de la nouvelle Bible, et nul n'ignore combien ses adversaires l'ont accusé d'insincérité à l'occasion de cette préface [1].

L'édition Clémentine parut en 1592. Avec son apparition s'achève pour les catholiques l'histoire du texte imprimé de la Vulgate. Un nouveau chapitre s'écrit présentement; il sera digne, nous n'en doutons pas, pour l'Ordre bénédictin et de sa piété filiale envers l'Eglise et de son renom scientifique.

Ces indications historiques sur les conditions dans lesquelles fut établi le texte de la Vulgate que nous possédons, étaient nécessaires pour bien mettre en lumière la portée de l'acte de Pie X. A une époque où l'on a atteint une telle perfection dans l'édition critique des textes profanes, il est de toute utilité que la Sainte Eglise, mettant à profit elle aussi toutes les ressources nouvelles, possède une édition aussi parfaite que possible de la Bible latine telle qu'elle sortit du *Studium* de S. Jérôme.

C'est pour permettre une utilisation facile et féconde des ressources critiques nouvelles, et principalement des manuscrits, que dom Quentin a rédigé la troisième partie de son Mémoire.

Il s'est attaché à faire un classement des manuscrits aussi peu arbitraire que possible et, pour y parvenir, il a pris les variantes comme criterium. Non, certes, toutes les variantes indistinctement. Il y en a qu'il a négligées de parti pris, telles que les variantes orthographiques, celles qui concernent les noms propres ou qui ne sont attestées que par un unique témoin. Aux variantes à témoins rares il n'a demandé qu'une première orientation pour grouper les manuscrits; en définitive, il n'a retenu, comme variantes méritant une attention spéciale et permettant un groupement sûr, que les variantes à témoins multiples, sans intérêt pour le copiste.

Ce travail de groupement des manuscrits avait déjà été entrepris avant dom Quentin. Il est tout le premier à le reconnaître et à signaler tout ce que l'histoire de la Vulgate doit par exemple à un Samuel Berger. Le mérite du savant Consulteur sera non seulement d'avoir vérifié par lui-même les conclusions de ses devanciers, mais encore d'avoir mieux mis en relief les rapports des groupes alcuinien et théodulfien, d'avoir mieux fait ressortir l'importance du groupe espagnol et son indépendance vis-à-vis des deux précédents, enfin d'avoir pu rattacher à l'une de nos trois grandes familles de textes de la Vulgate chacun des groupes secondaires : les Cassiniens à la famille espagnole, les textes de l'Université à la famille alcuinienne et théodulfienne, et les textes italiens tout à la fois aux trois familles. C'est par ces trois familles espagnole, alcuinienne et théodulfienne que s'expliquent toutes les variantes caractéristiques rencontrées dans nos manuscrits de la Vulgate, et en dehors d'elles il n'y a pas à chercher de rameau principal de la tradition manuscrite de notre texte. Chacune de ces trois familles a à sa tête un manuscrit important : le *Turonensis* de Paris pour le groupe espagnol ; l'*Amiatinus* de Florence pour le groupe alcuinien ; l'*Ottobianus* du Vatican pour le groupe théodulfien. Ces trois manuscrits, qui appartiennent certainement à trois familles de textes différentes, se présentent à nous comme étant, sans aucun doute, les dérivés d'un même archétype : la présence chez eux de fautes communes ne permet pas d'en douter. Nous parvenons ainsi, en les comparant, à un archétype unique qui, certes, des fautes communes le prouvent, n'est pas l'original de S. Jérôme, mais qui, du moins, s'en rapproche autant qu'il est possible de s'en rapprocher.

On voit maintenant comment, selon dom Quen-

[1] Ceux de nos lecteurs qui seraient désireux d'être plus amplement informés sur ces questions, auxquelles l'ardeur des luttes religieuses et l'âpreté des discussions engagées a donné plus d'importance qu'il ne convient, pourront consulter avec fruit : Le Bachelet, *Bellarmin et la Bible Sixto-Clémentine* (Paris, Beauchesne, 1911) ; — Amann (F.), *Die Vulgata latina von 1590* (Freiburger Theologische Studien, 1912) ; — et surtout Höpfl (Dom Hildebrand, O. S. B), *Beiträge zur Geschichte der Sixto-Klementinischen Vulgata* (Fribourg-en-Brisgau, 1913).

tin, il faudra procéder pour éditer le texte de la Vulgate relatif à l'Octateuque.

1° Il faudra établir ce texte non pas d'après les concordances avec l'hébreu ou le grec, mais d'après les accords des manuscrits latins entre eux.

2° De l'accord des trois manuscrits dont nous avons parlé ou même de deux seulement, résultera la leçon hiéronymienne. Les leçons ainsi obtenues, l'examen d'un grand nombre de cas le prouve, sont toujours intrinsèquement les meilleures. Si l'un de ces trois manuscrits n'a pas le texte de l'Octateuque et, par conséquent, si l'un d'eux fait défaut, il ne faudrait pas croire que les exemplaires qui les suivent peuvent les remplacer, ce serait une erreur ; ils n'ont pas leur valeur, et force nous est alors, si l'on se trouve en présence de deux familles seulement, de recourir à la critique interne pour choisir la leçon qu'il convient d'adopter.

3° Pour retrouver le texte hiéronymien de l'Octateuque, on ne peut pas s'appuyer sur les citations des livres qui le composent que l'on trouve dans les ouvrages de S. Jérôme postérieurs à 398-405 : d'abord, parce que S. Jérôme ne cite pas la Bible d'une manière constante ; ensuite, parce que dans ses citations il se sert non pas du texte de sa Vulgate, mais du texte de l'ancienne version latine. Les citations de S. Jérôme ne peuvent guère être de quelque utilité pour retrouver le texte de sa Vulgate que dans les livres prophétiques, et encore est-il sage de se contenter de retenir comme ayant certainement appartenu à sa traduction les seules variantes sur lesquelles il insiste dans le cours de ses commentaires.

Le volume de dom Quentin se termine par la publication, à titre d'exemple, du texte critique du second chapitre de l'Exode. C'est un spécimen de ce que sera sans doute l'édition critique de l'Octateuque. Le texte est disposé typographiquement par *cola* et *commata* conformément à la pratique suivie par S. Jérôme. Au bas des pages un triple *apparatus* justifie le choix des leçons, mentionne les variantes et leurs témoins, etc. Il convient enfin d'ajouter, en terminant, que cet ouvrage, si remarquable au point de vue scientifique, est enrichi d'illustrations qui sont des plus précieuses pour l'histoire de l'art.

III. — Comptes rendus bibliographiques

D. Buzy. **S. Jean-Baptiste,** *Etudes historiques et critiques.* Un vol. in-12 de XII-411 p., 8 f. 50. Paris, Gabalda, 1922.

En ce temps de l'Avent, il nous est agréable de signaler aux lecteurs de cette revue le *S. Jean-Baptiste* qu'a publié le P. Buzy, des Prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram, docteur ès sciences bibliques. Cet ouvrage, dédié au P. Jean-Baptiste Frey, consulteur de la Commission Biblique, à en juger par les dates du *Nihil obstat,* de l'*Imprimatur* et de l'Avant-Propos, était achevé en juillet 1914 ; il n'a pu voir le jour qu'en 1922. Encore une victime de la guerre !

Ce livre sur S. Jean-Baptiste rendra de grands services aux exégètes et surtout aux théologiens et aux prédicateurs. Depuis quelque temps, la critique néotestamentaire, surtout celle d'origine allemande, s'était attachée à étudier le rôle du Précurseur dans le but de l'isoler de celui de Jésus. Nous n'avions en France aucune étude catholique qui fût au courant des plus récentes controverses ; cette lacune est maintenant comblée et le livre du P. Buzy, écrit avec amour, tout en étant un travail historique et critique, ne fait que mieux ressortir, en la replaçant dans son cadre historique et topographique, la physionomie si attachante du Précurseur.

Un simple coup d'œil sur la table des matières permet de se rendre compte de la variété des problèmes théologiques, historiques, critiques et topographiques soulevés et traités. Le livre se divise en quatre parties. La première est consacrée à l'enfance et à la vie cachée de S. Jean-Baptiste. Le P. Buzy y soutient la sanctification réelle du Précurseur dans le sein de sa mère, accompagnée de l'usage au moins momentané de la raison [1]. La seconde partie, consacrée au ministère public de S. Jean-Baptiste, expose fort bien le thème de sa prédication messianique et tente une harmonisation des récits évangéliques relatifs au baptême de Jésus. La troisième partie vise les derniers jours du Précurseur. Dans le message de Jean-Baptiste prisonnier à Jésus, le P. Buzy voit une demande, non pas de Jean-Baptiste lui-même, mais de ses disciples. Enfin la quatrième partie contient des pages intéressantes sur les disciples de Jean, les reliques et le culte du Baptiste en Palestine.

On voit par là combien le P. Buzy s'est soucié de répondre à toutes les questions que la tradition catholique s'est posées ou que la critique indépendante a soulevées autour de la personne et de l'œuvre du Précurseur. Sur toutes ces questions le P. Buzy a interrogé les textes ; il a étudié les opinions des divers auteurs et donné son avis. Si parfois on peut différer d'opinion avec lui, ici et là, trouver, on le lui a fait remarquer *(Rev. Biblique,* 1922, p. 616-621), qu'il a cédé de temps en temps à la tendance trop naturelle mais anti-critique de solliciter les textes pour leur faire dire plus qu'ils ne disent, il n'en reste pas moins acquis que son livre rendra incontestablement au clergé un service signalé, et qu'il témoigne de l'activité scientifique et de la compétence réelle de celui qui conquit si brillamment en 1911 devant la Commission Biblique son doctorat en Ecriture Sainte et dont la thèse sur les Paraboles évangéliques fut alors remarquée et méritait de l'être [2].

* * *

Charles-F. Jean. **Le Milieu biblique avant Jésus-Christ.** T. I : *Histoire et civilisation.* Un vol. in-8° de XXI-339 p., 20 f. Paris, Geuthner, 1922.

L'auteur de cet ouvrage n'est autre qu'un Lazariste auquel nous devons déjà un livre sur *Jérémie, sa politique, sa théologie,* paru chez Gabalda en 1913 (voir *Ami* 1914, p. 32). Il a dissimulé sa qualité comme aussi relégué *Nihil obstat* et *Imprimatur* au bas de la page 339 où vraiment on n'aurait guère idée de les aller chercher, dans l'espérance de pouvoir pénétrer plus facilement dans certains milieux. Puisse cette espérance n'être pas trop déçue !

Le volume qui nous est présenté aujourd'hui est le tome Ier d'un ouvrage sur le milieu biblique avant Jésus-Christ qui doit en avoir trois. Ce tome est consacré à l'histoire et à la civilisation ; les deux autres traiteront des littératures et des idées religieuses, et ils paraîtront successivement à la même librairie en 1923 et 1924.

Puisque le P. Ch. Jean consacre au milieu biblique

[1] Il avait développé cette thèse en 1913 dans la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques,* p. 680-699.

[2] Buzy, *Introduction aux Paraboles évangéliques,* Paris, Gabalda, 1912. Ce volume fait partie de la Collection des Études Bibliques publiée par cette librairie sous la direction du R. P. Lagrange.

avant Jésus-Christ tout un ouvrage de haute vulgarisation, il est bon de savoir par lui ce qu'il entend par ce terme « Milieu Biblique » : « Par cette expression *Milieu Biblique* nous entendons : *géographiquement* la région qui s'étend de l'Elam jusqu'à la Grèce et à Rome, et du Caucase et l'Asie Mineure jusqu'à la Nubie, particulièrement la Mésopotamie, Canaan, l'Egypte ; *ethnologiquement,* les peuples divers qui, sur cette aire, purent exercer une influence notable au cours des longs siècles qui commencent avec les origines pour finir à l'aube de notre ère ; *moralement,* ou mieux, au point de vue religieux, moral, intellectuel, artistique, l'ensemble des influences marquées qu'exercèrent les civilisations respectives de ces peuples. »

Nous sommes donc clairement fixés, et de fait l'auteur nous promène non seulement pour l'histoire mais aussi pour la préhistoire, qu'il s'agisse de politique ou de civilisation (et ce dernier point est très nouveau et fort intéressant dans son ouvrage), à travers la Mésopotamie, l'Egypte, le pays de Canaan et le bassin de la mer Egée. Ses indications sont nécessairement succinctes, le sujet qu'il embrasse est si vaste ! Mais elles témoignent de lectures nombreuses faites dans les bons auteurs, d'une information solide [1], d'une puissance d'assimilation et de synthèse peu communes. Nous serions même tenté de dire que dans les chapitres consacrés à la Grèce et à Rome, le P. Jean évoque tout à la fois trop de faits et pas assez. Ne pourront commodément le suivre que les lecteurs très au courant des derniers Manuels d'histoire grecque et romaine.

On voudra bien nous permettre en ce qui concerne le Peuple de Dieu, dont ce livre n'a d'autre but que d'éclairer l'histoire, de formuler un regret, mais un regret qui suppose une façon d'envisager le sujet tout à fait différente de celle avec laquelle l'auteur l'a envisagé. Nous aurions désiré que le Peuple d'Israël eût été mis davantage en relief dans le cadre de l'histoire générale. En agissant ainsi, en faisant tout simplement de l'histoire, le P. Jean eût fait de l'apologétique et de la meilleure : celle qui découle de l'exposition des faits. Car enfin cette survivance d'un petit peuple à travers les bouleversements des plus grands empires que le monde ait jamais connus et au milieu de la mêlée générale des peuples dans l'Antiquité, constitue un fait absolument sans précédent qui s'impose à tout esprit réfléchi, quelles que soient ses opinions philosophiques ou religieuses. A ce point de vue purement historique, le livre du P. Jean est loin de valoir, comme œuvre de vulgarisation, celui de Vandervorst, *Israël et l'Ancien Orient* (voir *Ami* 14 avril 1921, p. 187, 188). Il semble, d'ailleurs, que le P. Jean a quelque peu pressenti ce reproche que nous lui adressons, si du moins nous en jugeons par sa note de la p. 187. Mais alors pourquoi a-t-il consacré à la période machabéenne les p. 187-194 et décrit la situation politique et ethnologique du milieu palestinien à l'époque gréco-romaine, p. 197-208, tandis qu'il s'est contenté d'évoquer par de simples phrases et souvent dans des notes les faits de l'époque patriarcale, l'exode des Hébreux, la conquête de la Palestine, la période des Juges et celle des Rois sur laquelle, pourtant, il donne un peu plus de détails ? « Oportebat ea facere et illa non omittere. » Sans doute, nous comprenons fort bien qu'il n'ait pas fait graviter autour du Peuple choisi tous les peuples du monde ; mais nous croyons qu'il était possible de décrire, même pour des incroyants et mieux encore pour des savants, le Milieu Biblique sans traiter Israël comme une tribu quelconque d'importance négligeable.

Dans l'ensemble même du livre où il fallait parler de politique et de civilisation, nous regrettons que les deux sujets n'aient pas été plus nettement séparés ; il en résulte parfois un véritable fouillis, en particulier dans le chapitre sur le monde grec où tout est mélangé : politique, arts, commerce, philosophie, théâtre, finances. Nous aurions également souhaité que le P. Jean se fût interdit des néologismes dont aujourd'hui l'on abuse vraiment trop : « ce vérisme remarquable, » p. 87 ; « représenter d'une manière très vériste la divinité, » p. 79 ; « l'individu grégaire, » p. 166 ; « s'être assuré la thalassocratie, » p. 177. Enfin, il n'eût pas fallu lancer sans explication des affirmations du genre de celles-ci : « Israël adopta pour son culte les usages cananéens, » p. 109 ; « la religion de Yahweh ne se conservait pas pure, » p. 112. Le milieu que vise l'auteur lui imposait, à lui plus encore qu'à tout autre, de parler de la religion d'Israël avec une exactitude rigoureuse et de délimiter d'une façon précise, quand il avait à les signaler, les influences étrangères qu'elle avait pu subir à certaines périodes de l'histoire.

Une table alphabétique des matières avec lexique, p. 227-331, est jointe au volume. Elle rendra les plus grands services soit par les renseignements qu'elle fournit directement en les groupant, soit par les facilités qu'elle offre pour les retrouver rapidement dans le corps de l'ouvrage.

[1] Nous avons été étonné de ne pas le voir identifier les SA-GAZ avec les *Habiri* des lettres de Tell-el-Amerna, qui n'ont d' illeurs absol ment rien de commun avec les Hébreux.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

L. MARION. **Histoire de l'Eglise.** — 8e édition, revue par V. Lacombe, professeur au Grand Séminaire de Viviers. — 4 vol. petit in-8o de XXXII-669, 670, 623 et 666 p. — Paris, Roger et Chernoviz, 1923.

Le succès du Manuel d'Histoire ecclésiastique du très regretté M. Marion s'accentue de jour en jour : nous en avons la preuve dans le nombre relativement élevé des éditions qui ont paru depuis vingt ans. Celle que nous offre aujourd'hui M. l'abbé Lacombe comprend quatre volumes au lieu de trois, et elle compte environ 300 pages de plus que les toutes premières. Mais les additions ou modifications qui y ont été introduites n'altèrent point la physionomie primitive de l'ouvrage, qui reste substantiellement le même.

Après une Introduction générale sur les sources de l'Histoire de l'Eglise, sur l'histoire du monde avant Jésus-Christ [1], et sur l'état du Paganisme et du Judaïsme à la mort du Sauveur, l'ouvrage se divise en trois âges : 1o l'âge romain, de l'an 33 à l'an 476, époque de la chute de l'Empire d'Occident ; 2o le moyen âge, de 476 à 1517 ; 3o l'âge moderne, de la Réforme protestante jusqu'à 1922. Chaque âge comprend plusieurs périodes, dont chacune étudie d'abord la vie extérieure de l'Eglise dans son centre qui est la Papauté, et dans chaque nation en particulier ; puis sa vie intérieure, c'est-à-dire sa vie intellectuelle, sociale, religieuse et morale. Tel est le cadre, parfois un peu gênant, dans lequel l'auteur s'est efforcé de renfermer les dix-neuf siècles de l'histoire de l'Eglise.

On a loué tout d'abord dans le travail de M. Marion, et avec raison, l'abondance et la plénitude des matières. Son Manuel est, en effet, plus complet que ceux d'origine allemande qui, avant la guerre, jouissaient en France de la faveur du public : tels, par exemple, les ouvrages de Brück, Funck, Albers ; je ne dis rien de Krauss, qui est excellent sur plusieurs points, mais qui n'est pas toujours sûr. Dans les quatre volumes de MM. Marion et Lacombe, toutes les questions importantes de l'histoire de l'Eglise sont exposées avec les développements nécessaires, et les divers problèmes

[1] Il y aurait avantage, peut-être, à remplacer ce § 4, nécessairement sommaire, par une liste chronologique des principaux historiens ecclésiastiques, qui se trouve, du reste, dans presque tous les Manuels.

soulevés dans le cours des siècles chrétiens y trouvent la place qui convient, soit dans le texte, soit dans des notes abondantes.

On pourait, toutefois, désirer quelques détails complémentaires sur la vie et les œuvres d'un certain nombre d'écrivains ecclésiastiques ; et nous voudrions qu'au lieu de louer en général leur science et leur piété, on fît effort pour préciser, en termes bien choisis, leur caractère particulier ou l'influence de leur doctrine [1].

Dans le livre de M. Marion, la partie bibliographique proprement dite a été traitée avec un soin tout particulier, et les références s'étalent au bas de toutes les pages des quatre volumes avec une abondance et une richesse qu'on ne trouve dans aucun autre Manuel. Mais, dans cette opulence même, nous voulons dire dans ces copieuses indications de textes et dans cette profusion de détails parfois très minutieux, nous serions presque tenté de voir un excès d'érudition superflue. En effet, il est évident que, dans un Manuel comme celui-ci, il est absolument impossible de donner la bibliographie complète de toutes les questions, et par conséquent, dans la citation des sources, il faut choisir et souvent retrancher. On devrait donc se contenter d'alléguer les historiens les plus célèbres, les écrivains qui font autorité, et les monographies particulières ; on écarterait sans pitié les ouvrages de seconde main, ainsi que les livres et articles de Revues sans valeur ou se rapportant exclusivement à l'histoire locale ; enfin on éviterait de mentionner trop souvent les mêmes auteurs [2]. Pour le reste, on renverrait purement et simplement aux ouvrages spéciaux, Dictionnaires ou autres, qui ont exposé *ex professo* la littérature du sujet [3].

D'un autre côté, l'habitude de renvoyer au bas des pages, pour y signaler un simple mot explicatif, un détail minime, le lieu de naissance d'un écrivain ou le titre de l'un de ses ouvrages [4], n'est pas sans inconvénients pour le lecteur : ces fréquentes invitations, auxquelles du reste il n'obéit pas toujours, le distraient et le fatiguent. Il serait plus naturel, et aussi plus profitable, de rattacher ces mêmes renseignements aux noms des auteurs cités dans le texte.

L'ouvrage de M. Marion n'est pas simplement irréprochable au point de vue doctrinal, mais les questions historiques y sont étudiées dans un esprit franchement catholique ; et une sage et prudente critique préside à la solution de tous les points controversés. C'est dire assez que l'auteur n'appartient point à l'école des démolisseurs du XVIII[e] ni même du XX[e] siècle : il se fait gloire, au contraire, de suivre de préférence les opinions traditionnelles. Il enseigne, par exemple, que « très probablement, la Gaule a eu, dès les premiers temps, des Eglises régulièrement constituées. » Sur la légende relative aux premiers apôtres de la Provence, il ne prend point parti, mais il se contente de rapporter les deux opinions en présence. Il garde la même réserve sur l'authenticité des ouvrages attribués à S. Denys l'Aréopagite [5]. Evidemment, avec un tel guide, il n'y a aucun risque de s'égarer.

Mais nous serions injuste si nous ne reconnaissions pas que MM. Marion et Lacombe sont très au courant du progrès des études historiques, et que, bien loin de fermer les yeux à la lumière, ils n'hésitent point à admettre les conclusions des historiens modernes, lorsqu'elles sont établies par de solides arguments. Ainsi la Donation de Constantin est jugée par eux très certainement inauthentique. Ils mettent Boniface VIII au nombre des grands Papes, mais ils font des réserves expresses sur quelques-uns de ses procédés à l'égard de Philippe le Bel. Ils blâment également la faiblesse de Clément V envers le roi de France, et ils ne tentent point, comme plusieurs l'ont malheureusement essayé, la réhabilitation du pape Alexandre VI [1]. En un mot, ces Messieurs n'ont ni préjugés ni parti pris : uniquement soucieux de la vérité, ils la disent sans détours quand ils l'ont une fois reconnue, mais avec toute la délicatesse requise [2].

Enfin, le Manuel de MM. Marion et Lacombe se recommande par son caractère nettement français. Français, il l'est par cette juste et harmonieuse ordonnance de toutes les parties de l'œuvre, si appréciée chez nous, et par cette clarté d'exposition et cette facilité de style qui distingue, dit-on, notre génie national. Français, il l'est aussi parce qu'il donne la place d'honneur à l'histoire de la douce France, et qu'il met dans un beau relief les noms de ses plus éminents historiens. Aussi bien, c'est avec un véritable plaisir et une fierté toute patriotique que nous y trouvons, souvent cités, les ouvrages de MM. Monceaux, Imbard de La Tour, Ul. Chevallier, Duchesne, P. Allard, d'Alès, Leclercq, Vacandard, Batiffol, Tixeront, Bréhier, Guiraud, P. de la Gorce, Baudrillart, G. Goyau, Brémond, Hanotaux et autres.

Les critiques de détail que nous avons formulées ne diminuent en rien la valeur de l'ouvrage, qui est réellement très grande. Elles témoignent seulement du vif désir que nous avons de voir cette *Histoire de l'Eglise* s'approcher de plus en plus du Manuel idéal rêvé par tous les professeurs. M. Lacombe, nous n'en doutons pas, voudra s'appliquer à cette tâche : et, pour y réussir, il mettra à profit, davantage encore si possible, les travaux de nos grands historiens modernes.

Nous faisons donc nôtres tous les éloges décernés à ce Manuel par NN. SS. les Archevêques et Evêques d'Auch, Viviers, Le Puy, Rodez et Troyes. Et, en finissant, nous déclarons volontiers que, si nous avions l'honneur de professer l'Histoire ecclésiastique, nous n'hésiterions pas un instant à le mettre entre les mains de nos élèves. Sans doute il nous faudrait, par ci par là, développer, abréger, ou préciser le texte de l'auteur : c'est le rôle obligé du maître. Mais, du moins, tous, professeurs et élèves, nous aurions le grand avantage de posséder un précieux et très suggestif instrument de travail.

Histoire de la philosophie orientale. *Inde, Chine, Japon*, par René Grousset. In-8 écu de 376 p., 15 f. Paris, Nouv. Libr. Nationale. — **La Tradition philosophique et la Pensée française.** In-8 de 358 p., 20 f. Paris, Alcan. — **Dualité de la matière,** par le Dr V. Jarre. In-8 écu de 304 p., 10 f. Alcan. — **L'intuition et l'amour,** par Marie-Anne Cochet. In-12 de XI-266 p., 6 f. Paris, Perrin.

I. — Pour l'histoire de la philosophie européenne, les manuels sont légion. Pour la philosophie orientale, il n'y en a pas. Il y a d'excellents travaux consacrés aux divers chapitres de cette philosophie ; mais, de résumé d'ensemble, pas. C'est cette lacune que vient de combler heureusement M. R. Grousset, dans la *Bibliothèque française de Philosophie* qui paraît sous la direction de M. Maritain, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Trois grands chapitres : 1° la pensée hindoue, 2° la pensée bouddhique, 3° la pensée chinoise : celle-ci,

[1] Ces observations s'appliquent, par exemple, à Prudence, S. Pierre Chrysologue, Sidoine Apollinaire, Abélard, Pétau, de Lugo, Mabillon, Muratori, etc., etc. (Cf. t. I, p. 677 ; t. II, p. 474, 490 ; t. III, p. 182, 544 ; t. IV, p. 192 et suiv.)

[2] A propos des persécutions des trois premiers siècles de l'Eglise, le nom de Paul Allard est cité près de quatre-vingts fois, dont dix-huit dans les pages 174-176 du I[er] volume.

[3] C'est, du reste, la méthode que l'auteur lui-même a suivie en quelques endroits, par exemple t. I, p. 130, 146 ; t. II, p. 323 ; t. IV, p. 259, 298, 344, etc.

[4] Voir, par exemple, t. IV, p. 189-211.

[5] V. t. I, p. 100, 107, 552.

[1] Voir t. I, p. 357 ; t. II, p. 400 ; t. III, p. 88, 92, 131. — A la page 252 du t. IV, l'auteur dit que le parti du schisme constitutionnel en 1791 réunit un tiers du clergé de France. Nous croyons que le défaut de documentation complète ne permet guère d'être aussi précis sur ce point.

[2] C'est justement pour ce motif qu'il y aurait lieu de supprimer quelques anecdotes relatives à la vie privée des rois Henri IV et Louis XV. (V. t. III, p. 89, et t. IV, p. 252).

taoïsme au début, sorte de monisme mystique bientôt avorté ; en opposition avec lui, le Confucéisme, positivisme pratique qui, en se développant, donne naissance à l'évolutionnisme matérialiste de Tchou-Hi, pour aboutir, par réaction, à l'idéalisme de Wang Yang Ming, dont la doctrine est devenue celle d'une partie de l'élite japonaise. — Pour la pensée hindoue, l'auteur suit non pas l'ordre chronologique, qui, en enchevêtrant les doctrines, risquerait trop d'en faire perdre à tout instant le fil conducteur, mais s'en tient à la filiation logique des grands systèmes. Il fait une place spéciale au bouddhisme, qui est né dans la même atmosphère rationaliste et athée que le Sâmkhya indien, mais qui a suivi une évolution originale.

Il laisse de côté la pensée musulmane, parce qu'elle n'est qu'une branche de la philosophie grecque : Fârâti, Avicenne, Ghazâli même et Averroès se rattachent à Platon et à Aristote, et non pas au génie de l'Orient.

Il laisse absolument de côté aussi la théosophie contemporaine, parce qu'il a voulu borner sa tâche à l'exposé des doctrines hindoues *elles-mêmes,* en ce qu'elles eurent de spontané et de vivant, tandis que « la théosophie contemporaine apparaît comme un modernisme assez factice, un jeu de dilettante ou d'archéologue qui n'a que peu de points communs avec l'Hindouisme dont il se réclame ; surtout un modernisme qui va directement à l'encontre de l'orientation générale des doctrines hindoues » : — orientation qui invinciblement, à travers les détours les plus inattendus et les plus complexes, achemine la pensée orientale, aussi bien de Chine que d'Inde, vers le même but, vers Dieu, — « vers le Dieu qu'Aristote, S. Augustin et S. Thomas déclarent l'objet par excellence de l'intelligence humaine et de la sagesse philosophique » (p. 10, p. 366) : tendance « d'autant plus remarquable que la quadruple évolution qu'elle a dirigée n'apparaît pas seulement comme une évolution historique, mais aussi comme une évolution *logique.* »

Le « Manuel » de M. Grousset est la lucidité même. On n'eût pas espéré qu'il fût possible de répandre autant de clarté sur des matières qui dans les travaux des spécialistes nous apparaissent si touffues.

II. — *La Tradition philosophique et la Pensée française :* recueil de leçons données au cours des années 1919-1921 à l'Ecole des Hautes Etudes sociales ; leçons de caractère non pas dogmatique mais historique, parties de points très divers de l'horizon (MM. Bréhier, Brunschvicg, Lévy-Brühl, Th. Ruyssen, R. Lenoir, R. Gillouin, J. Pommier, etc.), et qui en seize chapitres nous présentent successivement, d'entre les anciens, Epicure et Zénon, le néoplatonisme, Descartes, Spinoza, et, d'entre les modernes, Maine de Biran, Ravaisson et Boutroux, Renouvier, Cournot, Saint-Simon, Fourier et Proudhon, Auguste Comte, Michelet, Renan et Taine, Ribot, Espinas, Durkheim, Hamelin, Bergson.

III. — Le Dr Jarre écrit en sous-titre : *Essai sur le mécanisme du renouvellement des mondes.* Il juge le moment venu d'établir ce qu'on appelait au moyen âge une *Somme,* de dresser le constat et le bilan de ce que nous savons et de ce que nous pouvons espérer savoir de l'origine du monde : de quoi se compose la matière, comment les mondes se renouvellent : questions « angoissantes, que les théologiens abandonnent à la volonté d'un Etre Unique, mais dont l'auteur, plus préoccupé de science que de mysticisme, cherche ailleurs la solution. » Il nous trace un tableau, que l'on trouvera curieux, de la naissance, de la croissance, de l'effritement et de la mort des planètes, après une durée qui, suivant le système adopté, varie entre environ 3 millions d'années et plusieurs centaines de millions (et peut-être de milliards) d'années.

IV. — Mlle Cochet se propose d'étudier « les rapports métaphysiques de l'intuition et de l'instinct avec l'intelligence et la vie ; » et M. Charles Werner, professeur de philosophie à l'Université de Genève, a écrit pour elle une préface fort élogieuse. Certes, la demoiselle-philosophe parle de ce qu'elle connaît ; et, pour ce qui est d'être intuitif, son livre est intuitif. Il est un beau spécimen de la richesse de l'intuition, de sa fécondité, de sa fragilité parfois aussi. L'intuition, dit-elle, est l'acte suprême de connaissance. L'intelligence, réduite à elle-même, ne correspond qu'à la surface de l'être ; elle n'atteint l'Absolu, dont le désir constitue le fond de notre être (et de tout être), que lorsqu'elle est fécondée par l'intuition. La réalité de notre moi est ordinairement comme ensevelie dans la nuit que nous portons en nous-mêmes, dans les ténèbres de l'inconscient ; mais, de temps en temps, un éclair sort de cette nuit profonde et vient illuminer notre conscience. Cet éclair révélateur, c'est l'intuition. L'intuition, c'est la communication qui s'établit entre notre âme, élargie à l'infini, et la réalité de l'universel. L'intuition est à l'intelligence ce que l'instinct est au corps : de même que l'instinct exige du corps qu'il s'abandonne à la force universelle de la nature, de même l'intuition exige de l'intelligence qu'elle s'ouvre à l'éternité de l'esprit. C'est pourquoi l'intuition, comme l'instinct, est une force créatrice : il faut, pour créer, s'unir à l'universel. Il y a, chez Mlle Cochet, une réelle puissance philosophique, une élévation d'âme, une chaleur aussi de poésie ; et l'on regrette que tant de dons n'aient pas été fécondés par les disciplines de la philosophie chrétienne.

Le Monastère de l'Annonciade Céleste de Langres. Notice historique publiée à l'occasion du troisième centenaire de sa fondation (1623-1923), par M. l'abbé R. Roussel, Directeur au Grand Séminaire. — Petit in-8o illustré de 128 p., franco 5 f. — En vente au Monastère de Langres.

Vie intime de la Vén. Mère Alix Le Clerc. — Un vol. in-8 de 208 p., encadrées de filets rouges. — Imprimerie J. Duculot, éditeur, à Gembloux (Belgique).

I. — Voici une publication dont l'intérêt dépasse de beaucoup celui d'une simple monographie d'histoire locale. Il n'est pas rare que des jeunes filles aspirant à la vie du cloître et entrées soit aux Clarisses, soit au Carmel, soient obligées d'en sortir parce que leur santé ne peut satisfaire aux exigences de la Règle. A ces âmes de bonne volonté — et à d'autres, sans doute — il serait vraiment utile de connaître un Ordre moins rigoureux et plus accessible aux santés moyennes. Nous croyons leur rendre service en leur signalant l'Annonciade Céleste dont deux maisons subsistent en France, celle de Langres et celle de Joinville-sur-Marne dans le même diocèse.

La présente brochure consacrée au Monastère de Langres paraît au moment où il célèbre le troisième centenaire de sa fondation. L'ouvrage comprend deux parties. La 1re est l'historique du monastère. Filiale de l'Annonciade de Paris, le Monastère de Langres a commencé le 23 octobre 1623 sur l'initiative d'un groupe de pieuses Langroises puissamment encouragées par leur évêque, Mgr Sébastien Zamet. Après des débuts extrêmement difficiles, nous le voyons prospérer et atteindre bientôt le chiffre de 40 religieuses prévu par les Constitutions ; nous le voyons se construire en 1684 et en 1704 une chapelle puis des lieux claustraux qui subsistent à peu près sans changement. Puis voici la dispersion pendant la période révolutionnaire ; enfin en 1805, les Religieuses rachètent leur immeuble et y reprennent la vie conventuelle qui n'a plus été interrompue depuis. Un chapitre de cette partie a pour titre : La vie d'Annonciade. Nous en recommandons la lecture à ceux qui voudraient se documenter sur l'esprit et les points essentiels de la Règle de l'Ordre.

La 2e partie intitulée *Quelques religieuses du Monastère,* présente une dizaine de notices de Mères qui se

sont signalées soit par l'importance de leur rôle, soit par l'éclat de leurs vertus. Notons, entre autres, l'une des Fondatrices, la R. M. M.-Josèphe Cherrier de Gerbéviller ; une tante de Molière, la R. M. M.-Alexis Poquelin, parisienne d'origine ; plusieurs Religieuses de la famille de Serrey, une famille importante du vieux Langres ; et tout récemment, deux Religieuses sœurs de Charmes-St-Valbert (Haute-Saône) qui, toutes deux, ont servi brillamment la Communauté comme Prieures.

Ajoutons que plusieurs planches hors texte ornent la brochure et lui communiquent l'aspect le plus gracieux.

II. — On sait que la Mère Alix Le Clerc (1576-1622) fut la fondatrice, avec S. Pierre Fourier, de la Congrégation de Notre-Dame pour l'éducation des jeunes filles. Sa cause de béatification a été introduite en Cour de Rome le 21 février 1899, et sa Congrégation toujours florissante célébrait en octobre 1916 le troisième centenaire de sa fondation. — La préface déclare que « ces pages sont très spécialement destinées à nos anciennes élèves » : je le veux bien ; mais elles se recommandent aussi bien à l'attention des âmes qui cherchent la « religion » où Dieu les appelle, et qui seraient attirées vers les Chanoinesses de St-Augustin. — Nous regrettons de ne pas pouvoir indiquer le prix du volume.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Un pénitent récidiviste à qui son confesseur a cru devoir refuser momentanément l'absolution, peut-il aller en trouver un autre pour se faire absoudre sans attendre les délais fixés par son confesseur ?

R. — Mais oui, parfaitement ! Aucun précepte n'oblige un pénitent à s'adresser ou à ne s'adresser pas pour sa confession à un prêtre déterminé, supposé par ailleurs, bien entendu, capable de l'absoudre. C'est donc son droit de se confesser à qui il veut, quand il le veut. Voilà pour le *summum jus*. Mais, par ailleurs et *per accidens*, il peut se faire que les deux vertus de charité *(in seipsum)* et de prudence lui créent le devoir de rester fidèle à son confesseur « ordinaire, » comme il arrive, par exemple, dans le cas des scrupuleux, et aussi parfois dans le cas des récidivistes spécialement visé dans la présente consultation.

En règle générale, il y a imprudence, pour un malade en cours de traitement, à changer de médecin, à moins qu'il n'ait des raisons particulières et sérieuses de retirer sa confiance au docteur qui le soigne. Il en est de même pour les maladies morales, leur traitement et leur médecin. Nous ne disons pas, évidemment, que la fidélité soit de règle absolue, puisqu'aussi bien il est des circonstances, personne ne l'ignore, où, en ascétique tout comme en médecine, il devient nécessaire que cette fidélité soit momentanément au moins suspendue. Mais c'est là l'exception, qui n'enlève rien à la sagesse de la règle.

Ce serait, une fois de plus, l'occasion de revenir sur la distinction, qu'il ne faut jamais oublier, au point de vue sacramentel, entre confession et direction. Tout autre, en effet, est, pour le récidiviste, le fait de sa contrition au moment où il demande l'absolution, et le traitement moral que peut réclamer sa maladie. La récidive par trop accentuée peut être une « présomption, » mais non pas *per se* une preuve absolue, d'attrition insuffisante. Si donc, sur ce point-là, le pénitent a claire conscience de l'erreur que commet son confesseur en refusant de croire à sa contrition, il n'est pas à blâmer de s'adresser à un autre, *ratione sacramenti*, pas plus que cet autre n'est à blâmer si, même le connaissant comme « récidiviste, » il lui donne l'absolution. Par contre, cette fugue peut se trouver répréhensible au point de vue « direction », si le délai d'absolution qu'on a voulu lui imposer temporairement a été prudemment considéré comme « traitement » et moyen d'amendement ou de guérison.

Q. — L'*Ami* voudrait-il donner la solution d'une discussion au sujet de la majorité pour les publications de mariage ?

La majorité est-elle acquise à 21 ans (c. 88, et pratique de la mairie) ? Ou bien est-elle celle où les fiancés n'ont plus besoin du consentement des parents ?

R. — Le *Codex*, déterminant la majorité, l'a fixée à 21 ans accomplis (c. 88, § 1). A partir de cet âge, « la personne majeure a le plein exercice de ses droits » (c. 89). A propos de mariage, le *Codex* ne mentionne qu'indirectement la majorité, lorsqu'il dit, c. 1034, les devoirs du curé par rapport aux jeunes gens mineurs relativement au consentement de leurs parents.

Voyez en cela une différence avec le droit civil. Celui-ci, art. 488 du Code civil, fixe la majorité à 21 ans accomplis, déclare qu' « à cet âge on est capable de tous les actes de la vie civile, » mais ajoute : « sauf la restriction portée au titre du *Mariage*. »

Cette restriction n'existe pas dans le droit canonique. Le fidèle est majeur à 21 ans, même pour le sacrement de mariage, et les mineurs dont il s'agit au c. 1034 sont ceux qui n'ont pas accompli leurs 21 ans. Lorsque le droit canonique a voulu mettre ses prescriptions en harmonie avec celles de la loi civile, il l'a dit expressément : voyez, pour le mariage, le c. 1080.

Les qualités de *majeur* ou de *mineur* que vous donnez aux fidèles dans les actes ecclésiastiques sont donc à déterminer d'après la loi ecclésiastique et non d'après la loi civile.

De plus, dans les publications du mariage dit civil, la qualité de majeur ou de mineur attribuée aux futurs époux dépend, non point de l'art. 151, qui fait un devoir aux enfants « de justifier du consentement de leurs père et mère, » jusqu'à l'âge de 25 ans révolus, mais bien de l'art. 488. Dès qu'ils ont 21 ans accomplis, on leur donne, comme vous le remarquez vous-même, le qualificatif de majeurs. C'est qu'en effet la restriction de l'art. 488 s'applique, non pas à la qualité de majeur, mais à la capacité seule d'accomplir les actes de la vie civile.

Dans vos publications, acte ecclésiastique, traitez donc de majeur, conformément au c. 88, quiconque

a terminé ses 21 ans. Si vous traitiez de mineur quiconque n'a pas 25 ans, en raison de l'art. 151 du Code civil, non seulement vous introduiriez le droit civil dans un acte ecclésiastique où l'on n'a que faire de lui, mais vous l'interpréteriez autrement et même *plus strictement* que ceux qui sont chargés de l'appliquer.

Voyez donc, aussi, combien de fois, durant ces dernières années, nos législateurs avides de changements ont modifié le chiffre des années requises pour qu'on pût se passer du consentement des parents ! L'Eglise préfère plus de stabilité : *Quod semel placuit, amplius displicere non potest,* dit la reg. XXI Jur. in VI°. Et c'est justice. On ne voit pas bien, dans le cas, la raison grave qui a nécessité tous ces changements.

Q. — A diverses reprises vous avez traité de l'assistance par un catholique pratiquant à un enterrement civil. Vous avez dit, si j'ai bien compris, que dans certaines circonstances très rares il serait toléré à ce catholique d'assister à cette cérémonie. Mais *quid* de catholiques, ou du moins réputés tels, qui assistent *à tous les enterrements civils* de leur paroisse, sous prétexte de politesse et d'urbanité vis-à-vis des familles? J'ai déjà refusé l'absolution à ces personnes à cause du scandale qu'elles donnent et du défaut de contrition pour cette faute réputée grave par tous, y compris par eux. D'autres prêtres accordent cette absolution, sachant que ces pénitents continueront. Qui a raison ?

R. — Vos contradicteurs, qui ont accordé l'absolution, auront jugé que les personnes en cause n'étaient point dans le cas de se la voir refuser, parce que leur assistance « civile » ne constituait pas une faute grave. Vous appréciez la chose autrement : divergence de points de vue où nous ne pouvons, nous, à distance, nous faire une opinion fondée. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il nous paraît plutôt difficile de refuser l'absolution pour ces sortes de participations *in civilibus,* à moins qu'elles ne constituent devant la société des fidèles un scandale à la fois grave et certain. Tout cela, néanmoins, dépend absolument des circonstances locales et personnelles des cas qui se présentent. Telle attitude « civile » d'une personne « religieuse » sera estimée indifférente, peut-être nullement répréhensible, en milieu peu catholique, alors qu'elle aurait, au contraire, une fâcheuse signification et causerait gros scandale en paroisse très chrétienne. De là des conclusions et des conduites différentes très légitimes de la part des curés ou confesseurs dans les deux hypothèses. Que si pour un même milieu deux prêtres opinent différemment, comme il arrive dans le cas de notre correspondant, cela donne à penser tout au moins qu'il y a doute sur la « gravité » morale de la participation civile en question, et qu'il y a lieu dès lors de se montrer réservé dans les refus d'absolution.

Q. — Permettez à un de vos lecteurs d'Amérique de venir vous soumettre la question que voici.

Je suis vicaire dans une paroisse assez considérable ; c'est une coutume dans cette paroisse d'annoncer les messe basses de la semaine aux messes du dimanche. Ces messes sont dites ici, ou ne le sont pas. Je m'explique. Souvent il y a des mariages, des enterrements, des anniversaires : n'importe, on annonce toujours autant de messes qu'il y a de prêtres résidents pour chaque jour de la semaine ; bien plus, nous avons six messes le dimanche pour pouvoir accommoder les fidèles, et habituellement nous ne sommes que trois prêtres pour dire ces six messes, le curé y compris. Or, il arrive souvent qu'à cause de la messe *pro populo* et autres messes pour les Sociétés, aucune des six messes annoncées pour le dimanche n'est dite ce jour-là. Naturellement, les fidèles croient que leurs messes sont dites aux jours et aux heures annoncées : la preuve en est qu'ils tiennent à les voir annoncées pour le dimanche afin de pouvoir y assister.

Que pensez-vous de cette manière de faire ?

R. — Manière de procéder tout au moins fortement incorrecte, qui constitue même une réelle injustice dans le cas où l'annonce des messes *ad diem fixam* comporte une taxe spéciale. Evidemment, des circonstances imprévues, tout accidentelles, peuvent inopinément se présenter, qui empêchent de célébrer telle ou telle messe au jour et à l'heure promis à l'avance. Les fidèles n'ignorent point ces contre-temps de la vie paroissiale, et l'on peut raisonnablement interpréter leur pensée « obligeante » dans le sens de la renonciation à leur droit de justice. Encore, en pareil cas, conviendrait-il, pour ne rien dire de plus, de les prévenir, surtout si l'on sait que, faute d'être avertis, ils viendront à l'église au jour dit pour assister à « leur messe ».

Mais ce qui est assurément blâmable dans la pratique en question, c'est le sans-gêne habituel de sa continuité, et le parfait dédain dont elle s'inspire en ce qui concerne le droit des donateurs d'honoraires. Ceux-ci, très certainement, s'ils la connaissaient, ne la trouveraient pas à leur goût, et si rien ne permet de croire qu'ils approuvent tacitement cette tromperie à jet continu, il faut conclure que rien n'autorise à penser qu'ils renoncent au droit de justice que crée pour eux la promesse publique de la messe à jour fixe en échange de la majoration d'honoraire.

Ajouterons-nous que, en plus de la raison de justice, il faut tenir compte aussi, en cette affaire et autres analogues, du scandale que causeraient aux paroissiens, s'ils venaient à en être informés — et cela peut toujours arriver, — nos pratiques « indélicates » en matière de justice, où d'ordinaire leur mentalité à eux est si étroite, si exigeante ?

C'est donc un abus manifeste, à réformer. Quant à vous, cher confrère, il faudrait être sur place pour apprécier la mesure dans laquelle votre situation vous oblige ou vous « permet » d'y prêter votre matérielle coopération. Il nous semble que, en ce qui concerne au moins vos propres messes, vous pourriez refuser de les annoncer ainsi, quand vous savez que l'annonce est pur mensonge.

IMPRIMATUR
L'ngonis, die 5 decembris 1923.
EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le Gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

ANÉMIE

NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE CHLOROSE
Sirop de **DESCHIENS** à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry. R.C. Seine 207.204.

LES MALADIES DE LA CINQUANTAINE

Prophylaxie de la vieillesse prématurée par l'Artérogène : Seul spécifique de l'artério-sclérose et de ses conséquences : Maladies du cœur et des vaisseaux, hypertension artérielle, vertiges, asthme, angine de poitrine, paralysie, hydropisie, urémie, déchéance vitale.

L'**Artérogène** opère de véritables miracles. Exemple :

Monsieur le Directeur du Laboratoire du Sud-Est,... Toute ma vie j'ai été souffrant de partout, rongé de rhumatismes, néphrite, etc. Plus de 20 médecins pour le cœur : *in vanum !* Or j'ai réglé mon dernier médecin le 1er avril 1920, et depuis, aucun médicament autre que l'**Artérogène.** J'en suis à ma 8e boîte ; plus aucune douleur ; le cœur est réglé comme un pendule, je repose 6 à 8 heures sans éveil. Malgré mes 79 ans je suis seul, grand jardin, je grimpe à l'échelle pour polychromer mon église et je fais des courses de 15 à 18 kilomètres... Recevez... Abbé Pierre FOURRIER, curé de Lacres, par Samer (Pas-de-Calais).

Laboratoire du Sud-Est - Nice - R. C. Nice 11.378

1 boîte : 15.50 par poste, 16.25 contre remboursement. 6 boîtes (cure complète) 90 fr. net.

Il est consenti une remise de 20 % aux Membres du Clergé

R. C. Roubaix 12.770

ASTHME

Bronchite Chronique
EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS
Guérison par POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE
CH. ESCOUFLAIRE, Agent Général à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS.

Faites tous vos achats directement à la Fabrique d'Ornements d'Eglise.

Bronzes - Orfèvrerie - Chasublerie - Lingerie - Statues - Ameublement
La plus ancienne Maison, **fondée en 1580.**
Envoi des **Catalogues** sur demande.
Ancienne Maison TRIOULLIER. — **MONTAGNIER,** Succr
24, Rue de Grenelle, PARIS (VIIe) — R. C. Seine 72.345

R. C. Seine 1.079

PHARMACIE DE ROME

La mieux approvisionnée et la moins chère de Paris
LIVRAISONS -:- EXPÉDITIONS
TOUTES
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
françaises et étrangères
AMPOULES - CACHETS - COMPRIMÉS
SIROPS - PASTILLES - PILULES, ETC.
PARFUMERIE - SAVONS - PRODUITS DE BEAUTÉ
HUILES de FOIE de MORUE
BANDAGES
BAS A VARICES - CEINTURES
ORTHOPÉDIE
ARTICLES D'HYGIÈNE
LUNETTERIE
LABORATOIRES D'ANALYSES
Médicales et Alimentaires

NOTICES & BROCHURES gratis sur demande — *Téléphone : WAGRAM* **85-19, 62-29, 63-79**

A. BAILLY, 15, Rue de Rome, PARIS

Fondée en 1830
Registre du Commerce Seine, no 43.793

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

Siège Social
2, Rue Pillet-Will
PARIS

Rentes Viagères immédiates ou différées

aux taux avantageux des nouveaux tarifs
L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.
Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

GAUDRAP & Co

MAISON RECOMMANDÉE 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —
Monopoles { « Graves des Rois de Gascogne » ½ sec. « Moulis-Claret », Bordeaux rouge très fin.
Vin blanc de Messe **Sainte Croix du Mont** (vin liturgique légitime).
— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —
R. C. Bordeaux 18.250 A.

CHEMISES, GILETS, CALEÇONS "TETRA"
Tissus spongieux remplaçant avantageusement la flanelle.
EXIGEZ cette MARQUE
GROS : Société Française des Tissus TÉTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2e
R. C. Seine 101.853

Pour bien Digérer

Que de maladies éviteraient les gros mangeurs et ceux qui ont des emplois sédentaires, s'ils avaient soin de prendre deux ou trois fois par semaine un **Grain de Vals,** laxatif dépuratif, avant le repas du soir ! 2 fr. 20 le flacon.

LISEZ CECI

Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève,** fondé en 1884, 2, rue Pé[illegible]let, **à Besançon,** se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux. R. C. Besançon 1.552

EUCHROMINE (Déposée)

Peinture à l'eau silicatée en poudre, applicable directement sur tous les matériaux (pierre, brique, plâtre, bois, etc.), à l'intérieur et à l'extérieur. **Economique, solide et lavable,** 25 nuances. 9, rue du Congo, PANTIN (Seine).